

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NANCY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E19000054/54

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Ordonnance du 22 mai 2019

La présidente du tribunal administratif de Nancy

Vu enregistrée le 22 mai 2019, la lettre par laquelle le préfet de Meurthe-et-Moselle demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

les projets, sollicités par la Métropole du Grand Nancy, de demande de déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires au renouvellement et à l'extension du tramway métropolitain et de mise en compatibilité des documents d'urbanisme d'une partie des communes concernées par ce projet ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Président :

Monsieur Antoine CAPUTO

Membres titulaires :

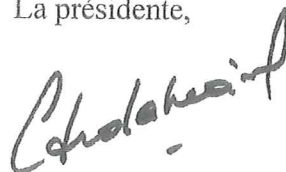
Madame Guylène CAILLARD
Madame Marguerite-Marie POIRIER
Monsieur Serge BROGGINI
Monsieur François BRUNNER

Annexe n° 01/01
Le commissaire enquêteur
Antoine CAPUTO

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

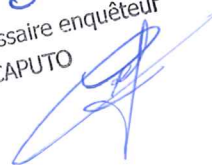
ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au préfet de Meurthe-et-Moselle, à la Métropole du Grand Nancy en qualité de maître d'ouvrage et aux membres de la commission d'enquête.

La présidente,



Corinne LEDAMOISEL

Annexe n° 01/01
Le commissaire enquêteur
Antoine CAPUTO





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Préfecture

Service de la coordination
des politiques publiques

Bureau des procédures
environnementales

ARRETE PREFECTORAL

ordonnant l'ouverture d'une enquête publique portant sur la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires au renouvellement et à l'extension de la ligne 1 du tramway métropolitain et emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Nancy, Saint-Max, Essey-lès-Nancy et Vandoeuvre-lès-Nancy

LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 123-1 à L. 123-18 et R. 123-1 à R. 123-7 ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles L.1, L.110-1, R.111-1 et R.112-1 à R.112-24 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 153-54 à L. 153-59 et R. 153-14 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements;

Vu la délibération n° 11 du 14 décembre 2018 du conseil de la Métropole du Grand Nancy autorisant notamment son Président à saisir le préfet de Meurthe-et-Moselle d'une demande d'ouverture d'une enquête publique portant sur la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires au renouvellement et à l'extension de la ligne 1 du tramway métropolitain et emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Nancy, Saint-Max, Essey-lès-Nancy et Vandoeuvre-lès-Nancy ;

Considérant que l'expropriation, en tout ou partie, d'immeubles ou de droits réels immobiliers ne peut être prononcée qu'à la condition notamment qu'elle réponde à une utilité publique préalablement et formellement constatée à la suite d'une enquête ;

Considérant que le dossier de demande de déclaration d'utilité publique comporte une étude d'impact, conformément à la rubrique n° 7 du tableau des études d'impact annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ;

Considérant que l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux précités doit par conséquent être organisée en application du chapitre III du titre II du livre 1^{er} du code de l'environnement ;

Annexe n° 02/07
Le commissaire enquêteur
Antoine CAPUTO

Adresse postale : Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1 rue Préfet Claude Erignac - CS 60031 - 54038 NANCY CEDEX
Téléphone : 03 83 34 26 26 - Télécopie 03 83 34 52 34

Accueil du public : 6, rue Sainte-Catherine - 54000 NANCY
Retrouvez les horaires d'accueil des services sur <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr> ou sur notre serveur vocal 03 83 34 22 44

Considérant que la réalisation du projet précité n'est pas compatible avec les dispositions des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes de Nancy, Saint-Max, Essey-lès-Nancy et Vandoeuvre-lès-Nancy ;

Considérant qu'une opération faisant l'objet d'une déclaration d'utilité publique et qui n'est pas compatible avec les dispositions d'un plan local d'urbanisme ne peut intervenir que si l'enquête publique concernant cette opération a porté à la fois sur l'utilité publique de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence ;

Considérant que la présidente du Tribunal administratif de Nancy a désigné, par ordonnance n° 19000054/54 du 22 mai 2019, une commission d'enquête composée de cinq membres ;

Considérant que les modalités d'organisation de l'enquête ont été définies en concertation avec la commission d'enquête ;

Sur proposition du préfet de Meurthe-et-Moselle,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Une enquête publique – d'une durée de 35 jours - sera organisée du mardi 27 août 2019 au lundi 30 septembre 2019 inclus sur la demande de déclaration d'utilité publique formulée par la Métropole du Grand Nancy portant sur le projet de renouvellement et d'extension de la ligne 1 du tramway métropolitain et emportant mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes de Nancy, Saint-Max, Essey-lès-Nancy et Vandoeuvre-lès-Nancy.

Article 2 : Le projet porte sur le renouvellement de la ligne 1 existante en tramway fer et sur son extension de Mouzimpré vers la ZAC dite de la Porte verte à Essey-lès-Nancy, de Vélodrome vers Roberval au Sud et de Saint-Georges vers Meurthe-Canal au Nord. L'itinéraire entre Vélodrome et le CHRU Brabois est modifié et la montée du plateau de Brabois nécessitera notamment la création de deux ouvrages d'art dont un viaduc qui culminera à 15 mètres de hauteur pour une longueur de 335 mètres. Le projet prévoit également la création d'un site de maintenance et de remisage sur la commune d'Essey-lès-Nancy et de 2 parkings relais au niveau de la ZAC Porte verte et de Roberval. Le projet global porte sur 14,9 kms à travers les communes de Nancy, Saint-Max, Essey-lès-Nancy, Vandoeuvre-lès-Nancy, Villers-lès-Nancy, Houdemont et Heillecourt.

Article 3 : L'enquête publique se déroulera au siège de la Métropole du Grand Nancy ainsi que dans les mairies des communes de Nancy (Hôtel de ville), Saint-Max, Essey-lès-Nancy, Vandoeuvre-lès-Nancy et Villers-lès-Nancy. La Métropole du Grand Nancy est désignée siège de l'enquête publique.

Article 4 : L'avis informant le public de l'ouverture de la présente enquête sera affiché dans toutes les communes de la Métropole du Grand Nancy (MGN), à savoir : Art-sur-Meurthe - Dommartemont - Essey-lès-Nancy - Fléville-devant-Nancy - Heillecourt - Houdemont - Jarville-la-Malgrange - Laneuveville-devant-Nancy - Laxou - Ludres - Malzéville - Maxéville - Nancy - Pulnoy - Saint-Max - Saulxures-lès-Nancy - Seichamps - Tomblaine - Vandoeuvre-lès-Nancy - Villers-lès-Nancy. Cet avis sera en outre affiché à la préfecture de Meurthe-et-Moselle, au siège de la MGN et aux sièges des communautés de communes (CC) suivantes : CC Moselle et Madon, CC de Seille et Mauchère Grand Couronné, CC Bassin de Pompey et CC des Pays du Sel et du Vermois.

Article 5: L'enquête publique sera menée par une commission d'enquête désignée par le Tribunal administratif de Nancy et composée des membres suivants :

- M. Antoine CAPUTO – Retraité de la fonction publique - Président de la commission d'enquête ;
- Mme Guylène CAILLARD – Agent de voyage ;
- Mme Marguerite-Marie POIRIER – Retraité de l'enseignement agricole ;
- M. Serge BROGGINI – Retraité de l'éducation nationale ;
- M. François BRUNNER – Retraité de l'éducation nationale.

Article 6: Le dossier d'enquête publique, dans lequel figurent notamment l'avis de la Mission Régionale Autorité Environnementale (MRAe) sur l'étude d'impact, le mémoire en réponse de la Métropole du Grand Nancy à l'avis de la MRAe, le bilan de la concertation publique, le procès-verbal d'examen conjoint du dossier de mise en compatibilité des PLU des communes concernées et les délibérations des communes de Nancy, Saint-Max, Essey-lès-Nancy, Vandoeuvre-lès-Nancy, Villers-lès-Nancy, Houdemont et Heillecourt, peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures d'ouverture habituels au public du siège de la Métropole du Grand Nancy et des mairies énumérées à l'article 3 du présent arrêté ;
- lors des permanences assurées par la commission d'enquête et indiquées à l'article 8 du présent arrêté ;
- sur le site internet dédié à l'enquête du mardi 27 août 2019 à 8h00 au lundi 30 septembre 2019 à 19h00 à l'adresse suivante :

www.registredemat.fr/DUP-Tram-Nancy

Le lien permettant d'accéder à ce site Internet sera également mentionné sur les sites Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle (<http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/>) et de la Métropole du Grand Nancy (<https://www.grandnancy.eu/accueil/>) ;

- sur le poste informatique disponible à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (6 rue Sainte-Catherine – 54 000 NANCY) du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30.

Article 7: Toute personne peut demander à obtenir des informations auprès de l'autorité expropriante en adressant une demande écrite à l'adresse suivante : Métropole du Grand Nancy – DUP TRAM – 22-24, viaduc Kennedy - CO 80036 54035 NANCY cedex (Tél. : 03.83.91.83.57).

Article 8: Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet selon les modalités définies ci-après:

- par correspondance adressée au président de la commission d'enquête à l'adresse suivante : Métropole du Grand Nancy – A l'attention de M. Antoine CAPUTO, président de la commission d'enquête - 22-24, viaduc Kennedy - CO 80036 54035 NANCY cedex ; .
- sur les registres d'enquête disponibles au siège de la Métropole du Grand Nancy ainsi que dans les mairies des communes de Nancy, Saint-Max, Essey-lès-Nancy, Vandoeuvre-lès-Nancy et Villers-lès-Nancy aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que lors des permanences assurées par la commission d'enquête ;

- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible du mardi 27 août 2019 à 8h00 au lundi 30 septembre 2019 à 19h00 à l'adresse suivante :

www.registredemat.fr/DUP-Tram-Nancy

- directement auprès de la commission d'enquête lors de ses permanences qui se tiendront selon les modalités suivantes :

Lieux des permanences	Dates des permanences	Heures des permanences
Siège de la Métropole du Grand Nancy	mar. 27 août 2019	10h00-12h00
	lun. 2 septembre 2019	17h00-19h00
	jeu. 12 septembre 2019	17h00-19h00
	ven. 20 septembre 2019	13h00-15h00
	lun. 30 septembre 2019	16h00-18h00
Mairie de Saint-Max	mar. 27 août 2019	14h00-16h00
	sam. 21 septembre 2019	10h00-12h00
	lun. 30 septembre 2019	16h00-19h00
Mairie de Villers-lès-Nancy	sam. 31 août 2019	9h00-12h00
	mer. 18 septembre 2019	14h00-16h00
	mar. 24 septembre 2019	10h00-12h00
	sam. 28 septembre 2019	10h00-12h00
Mairie de Vandoeuvre-lès-Nancy	mar. 27 août 2019	10h00-12h00
	sam. 7 septembre 2019	9h00-11h00
	mer. 18 septembre 2019	9h00-11h00
	lun. 30 septembre 2019	10h00-12h00
Mairie de Essey-lès-Nancy	sam. 14 septembre 2019	10h00-12h00
	ven. 20 septembre 2019	16h00-19h00
	mar. 24 septembre 2019	16h00-19h00
Mairie de Nancy (Hôtel de Ville)	sam. 31 août 2019	10h00-12h00
	sam. 7 septembre 2019	10h00-12h00
	mer. 18 septembre 2019	15h00-17h00
	jeu. 26 septembre 2019	15h00-17h00

Article 9 : Au terme de l'enquête et après réception du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, des délibérations de la Métropole du Grand Nancy et des communes concernées sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et de la déclaration de projet de la Métropole du Grand Nancy, le préfet de Meurthe-et-Moselle pourra prononcer ou refuser de prononcer la déclaration d'utilité publique du projet et la mise en compatibilité des PLU des communes de Nancy, Saint-Max, Essey-lès-Nancy et Vandoeuvre-lès-Nancy.

Article 10 : Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures habituels d'ouverture au public du siège de la Métropole du Grand Nancy et des mairies des communes de Nancy, Saint-Max, Essey-lès-Nancy, Vandoeuvre-lès-Nancy et Villers-lès-Nancy ;
- à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (1, rue du Préfet Claude Erignac – 54000 NANCY) ;
- sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle (<http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr>).

Article 11 : Le préfet de Meurthe-et-Moselle, le Président de la Métropole du Grand Nancy, les maires des communes et les Présidents des communautés de communes cités à l'article 4 du présent arrêté et les membres de la commission d'enquête sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à la présidente du Tribunal administratif de Nancy et à la directrice départementale des Territoires.

Fait à Nancy, le 25 JUIN 2019

Le préfet

Eric FREYSSELINARD

Annexe n° 02/01
Le commissaire enquêteur
Antoine CAPUTO

COLIN HABITAT Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros

Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2019, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis La Gérance

Par acte SSP du 18/06/2019 il a été constitué une SARL dénommée : LA BOUGFRIE

Dans l'annonce parue dans La Semaine de Nancy du 13/06/2019, concernant la société ELENI ELIA, il convient d'ajouter la mention: Modification objet social: Restauration rapide sur place et épicerie, à emporter, et en livraison.

Par acte SSP du 23/05/2019, il a été constitué une SASU dénommée : ABOU AL BANATE

Siège social : 2 Rue Emile Parotte, 54350 MONT-SAINT-MARTIN Capital: 500 €

Par acte SSP du 20/06/2019, il a été constitué une SASU dénommée : PASSIFLOW

Suivant acte sous seing privé en date du 14 juin 2019, il a été constitué une société d'exercice libéral à responsabilité limitée de vétérinaires présentant les caractéristiques suivantes:

CHAUDRONNERIE TUYAUTERIE INDUSTRIELLE DU PAYS HAUT-CIPIH SARL au capital de 100 800 €

L'assemblée du 20 avril 2019 a réduit le capital de 81 600 € pour le ramener de 100 800 € à 19 200 €

SCI FOCH KENNEDY SCI au capital de 1.574.49€

ADOUCEISSEUR AAM EUROPE, SARL au capital de 100€, 98 Chemin de la Poste, 54840 Velaine En Haye, 84784173 RCS Nancy

Société Civile GEN HOLDING Société civile au capital de 1.000 €

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Par délibération extraordinaire en date du 7 juin 2019, les associés ont décidé à compter de cette même date de transférer le siège social à METZ (57000), 9 Bis Rue du Petit Paris. Pour avis, Le notaire.

Société Civile Immobilière GENAXOR Société civile immobilière au capital de 1000 €

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

ZLK SARL au capital de 750€

Le 18/06/2019, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 18/06/2019, nommé liquidateur M. CHRISTAN ZOMENO, 23 BOULEVARD DE L'EUROPE, 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY

ALLO NETTOYAGE SARL au capital de 8000€

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à HOUSSEVILLE du 24 mai 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

DAVIS BREVETS

ADOUCEISSEUR AAM EUROPE, SARL au capital de 100€, 98 Chemin de la Poste, 54840 Velaine En Haye, 84784173 RCS Nancy

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

L'arrêté préfectoral du 29 mai 2019 organise une enquête publique en mairie de POMPEY, du 24 juin 2019 au 24 juillet 2019 inclus.

Le dossier d'enquête publique qui contient notamment l'étude d'impact du projet et l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale sur le dossier d'autorisation, peut être consulté par le public:

Toutefois, toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête, à ses frais, en adressant une demande écrite à l'adresse suivante: Préfète de Meurthe-et-Moselle

Par correspondance adressée à l'attention de M le commissaire-enquêteur à la mairie de POMPEY (54340), 36, rue des jardins fleuris.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

M. le préfet de Meurthe-et-Moselle a prescrit l'ouverture conjointe d'une enquête parcelaire et d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Toutefois, toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête, à ses frais, en adressant une demande écrite à l'adresse suivante:

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations sur l'utilité publique du projet (enquête préalable à la déclaration d'utilité publique), et sur les limites des biens à exproprier (enquête parcelaire) selon les modalités définies ci-après

Par arrêté préfectoral du 25 juin 2019, le préfet de Meurthe-et-Moselle a ordonné l'ouverture du mardi 27 août

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

2019 au lundi 30 septembre 2019 inclus d'une enquête publique portant sur la demande de déclaration d'utilité publique, formulée par la Métropole du Grand Nancy, des travaux nécessaires au renouvellement et à l'extension de la ligne 1 du tramway métropolitain et emportant mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes de Nancy, Saint-Max, Essey-les-Nancy et Vandoeuvre-les-Nancy.

Le projet porte sur le renouvellement de la ligne 1 existante en tramway Fer et sur son extension de Mouzriem vers la ZAC dite de la Porte verte à Essey-les-Nancy, de Vélodrome vers Roberval au Sud et de Saint-Georges vers Meurthe-Canal au Nord.

Le dossier d'enquête publique, dans lequel figurent notamment l'avis de la Mission Régionale Autorité Environnementale (MRAE) sur l'étude d'impact, le mémoire en réponse de la MRAE, le bilan de la concertation publique, le procès-verbal d'examen conjoint du dossier de mise en compatibilité des PLU des communes concernées et les délibérations des communes de Nancy, Saint-Max, Essey-les-Nancy, Vandoeuvre-les-Nancy, Houdemont et Heillecourt, peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes:

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations sur l'utilité publique du projet (enquête préalable à la déclaration d'utilité publique), et sur les limites des biens à exproprier (enquête parcelaire) selon les modalités définies ci-après

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet selon les modalités définies ci-après:

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet selon les modalités définies ci-après:

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet selon les modalités définies ci-après:

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet selon les modalités définies ci-après:

modalités définies ci-après: - par correspondance adressée au président de la commission d'enquête à l'adresse suivante: Métropole du Grand Nancy - A l'attention de M. Antoine CAPUTO, Président de la commission d'enquête - 22-24, viaduc Kennedy - CO 80036 - 54035 NANCY cedex - sur les registres d'enquête disponibles au siège de la Métropole du Grand Nancy ainsi que dans les mairies des communes de Nancy, Saint-Max, Essey-les-Nancy, Vandoeuvre-les-Nancy et Villers-les-Nancy aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que lors des permanences assurées par la commission d'enquête;

sur le registre d'enquête dématérialisé accessible du mardi 27 août 2019 à 8h00 au lundi 30 septembre 2019 à 19h00 à l'adresse suivante: www.registredemat.fr

directement auprès de la commission d'enquête lors de ses permanences qui se tiendront selon les modalités suivantes:

Le dossier d'enquête publique, dans lequel figurent notamment l'avis de la Mission Régionale Autorité Environnementale (MRAE) sur l'étude d'impact, le mémoire en réponse de la MRAE, le bilan de la concertation publique, le procès-verbal d'examen conjoint du dossier de mise en compatibilité des PLU des communes concernées et les délibérations des communes de Nancy, Saint-Max, Essey-les-Nancy, Vandoeuvre-les-Nancy, Houdemont et Heillecourt, peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes:

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet selon les modalités définies ci-après:

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet selon les modalités définies ci-après:

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet selon les modalités définies ci-après:

Tous les papiers se recyclent, alors trions-les tous. C'est simple et d'intérêt général.

Annexe n° 03/01 Le commissaire enquêteur Antoine CAPUTO

Contact : tél. 03 83 59 09 32 mail : lerlegales@estrepublicain.fr

ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

Les journaux « L'Est Républicain et Vosges Matin » sont officiellement habilités à publier les annonces légales et judiciaires pour les départements de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de Meuse, du Doubs, de Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

Selon l'Arrêté du 21 décembre 2017 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ; sur la base de la ligne de référence définie en millimètres à l'article 2, le prix du millimètre est 1.82€ HT pour l'année 2019.

Avis publics

Préfet de Meurthe-et-Moselle

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES PUBLIQUES

M. le préfet de Meurthe-et-Moselle a prescrit l'ouverture conjointe d'une enquête parcellaire et d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires au projet de requalification de l'actuel Centre commercial « Jeanne d'Arc » (acquisition/démolition/aménagement d'une place publique et travaux de constructions prévus dans le périmètre) situé sur la commune de Vandœuvre-lès-Nancy.

Ces enquêtes, d'une durée de 18 jours, auront lieu du mardi 25 juin au vendredi 12 juillet 2019 inclus, et se dérouleront à la mairie de la commune de Vandœuvre-lès-Nancy.

M. Pierre REVOL, ingénieur conseil, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nancy.

Les dossiers d'enquêtes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire peuvent être consultés par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures d'ouverture habituels au public de la mairie de Vandœuvre-lès-Nancy ;
- lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur et précisées ci-après ;
- sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr - Rubriques : Enquêtes et consultations publiques -> Enquêtes publiques -> Liste des enquêtes publiques en cours

Le dossier ne comprend pas l'avis de l'autorité administrative de l'état compétente en matière d'environnement puisque la réalisation de ce projet ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact.

Toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête, sur sa demande et à ses frais, en adressant une demande écrite à l'adresse suivante : Préfecture de Meurthe-et-Moselle, service de la coordination des politiques publiques, bureau des procédures environnementales, 1, rue Préfet Claude-Engnac, 54000 Nancy.

Le public pourra présenter pendant toute la durée des enquêtes ses observations sur l'utilité publique du projet (enquête préalable à la déclaration d'utilité publique), et sur les limites des biens à exproprier (enquête parcellaire) selon les modalités définies ci-après :

- par correspondance adressée au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie de Vandœuvre-lès-Nancy, à l'attention de Pierre REVOL, commissaire enquêteur, 7, rue de Parne, 54500 Vandœuvre-lès-Nancy ;
- sur les registres d'enquêtes disponibles au sein de la mairie de Vandœuvre-lès-Nancy aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- par mail à l'adresse suivante : pref-enquete@meurthe-et-moselle.gouv.fr ;
- directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences qui se tiendront à la mairie de Vandœuvre-lès-Nancy aux jours et heures suivants : mardi 25 juin 2019 de 10 h à 12 h ; samedi 6 juillet 2019 de 10 h à 12 h ; vendredi 12 juillet 2019 de 16 h 30 à 18 h 30.

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture des enquêtes pour remettre au préfet de Meurthe-et-Moselle ses rapports et ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes

154625310

Préfet de Meurthe-et-Moselle

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE Renouvellement et extension de la ligne 1 du Tramway métropolitain

Par arrêté préfectoral du 25 juin 2019, le préfet de Meurthe-et-Moselle a ordonné l'ouverture du mardi 27 août 2019 au lundi 30 septembre 2019 inclus d'une enquête publique portant sur la demande de déclaration d'utilité publique, formulée par la Métropole du Grand Nancy, des travaux nécessaires au renouvellement et à l'extension de la ligne 1 du tramway métropolitain et emportant mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes de Nancy, Saint-Max, Essey-lès-Nancy et Vandœuvre-lès-Nancy

Le projet porte sur le renouvellement de la ligne 1 existante en tramway fer et sur son extension de Moutzimpré vers la ZAC dite de la Porte verte à Essey-lès-Nancy, de Vélodrome vers Roberval au Sud et de Saint-Georges vers Meurthe-Canal au Nord. L'itinéraire, entre Vélodrome et le CHRU Arabois est modifié et la montée du plateau de Brahois nécessitera notamment la création de deux ouvrages d'art dont un viaduc qui culminera à 15 mètres de hauteur pour une longueur de 335 mètres. Le projet prévoit également la création d'un site de maintenance et de remisage sur la commune d'Essey-lès-Nancy et de 2 parkings relais au niveau de la ZAC Porte verte et de Roberval. Le projet global porte sur 14,9 km à travers les communes de Nancy, Saint-Max, Essey-lès-Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy, Villers-lès-Nancy, Houéumont et Heillecourt.

L'enquête publique se déroulera au siège de la Métropole du Grand Nancy ainsi que dans les mairies des communes de Nancy (Hôtel de ville), Saint-Max, Essey-lès-Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy et Villers-lès-Nancy. La Métropole du Grand Nancy est désignée siège de l'enquête publique.

- L'enquête publique sera menée par une commission d'enquête désignée par le Tribunal administratif de Nancy et composée des 5 membres suivants :
- M. Antoine CAPUTO, retraité de la fonction publique, président de la commission d'enquête ;
- M^{me} Guilène CAILLARD, agent de voyage ;
- M^{me} Marguerite Marie POIRIER, retraitée de l'enseignement agricole ;
- M. Serge BROGGINI, retraité de l'éducation nationale ;
- M. François BRUNNER, retraité de l'éducation nationale.

Le dossier d'enquête publique, dans lequel figurent notamment l'avis de la Mission Régionale Autorité Environnementale (MRAE) sur l'étude d'impact, le mémoire en réponse de la Métropole du Grand Nancy à l'avis de la MRAE, le bilan de la concertation publique, le procès-verbal d'examen conjoint du dossier de mise en compatibilité des PLU des communes concernées et les délibérations des communes de Nancy, Saint-Max, Essey-lès-Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy, Villers-lès-Nancy, Houéumont et Heillecourt, peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures d'ouverture habituels au public du siège de la Métropole du Grand Nancy et des mairies des communes de Nancy, Saint-Max, Essey-lès-Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy et Villers-lès-Nancy ainsi que lors des permanences assurées par la commission d'enquête ;
- sur le site Internet dédié à l'enquête du mardi 27 août 2019 à 8 h au lundi 30 septembre 2019 à 19 h à l'adresse suivante : www.registredemat.fr/DUP-Tram-Nancy ;
- sur un espace informatique disponible à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (6, rue Sainte-Catherine, 54000 Nancy) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 15 h 30.

Toute personne peut demander à obtenir des informations auprès du porteur de projet en adressant une demande écrite à l'adresse suivante : Métropole du Grand Nancy, DUP TRAM, 22-24, viaduc Kennedy, CO 80056, 54053 Nancy cedex tél. 03.83.91.83.37.

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet selon les modalités définies ci-après :

- par correspondance adressée au président de la commission d'enquête à l'adresse suivante : Métropole du Grand Nancy, à l'attention de M. Antoine CAPUTO, président de la commission d'enquête, 22-24, viaduc Kennedy, CO 80056, 54053 Nancy cedex ;
- sur les registres d'enquête disponibles au siège de la Métropole du Grand Nancy ainsi que dans les mairies des communes de Nancy, Saint-Max, Essey-lès-Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy et Villers-lès-Nancy aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que lors des permanences assurées par la commission d'enquête ;
- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible du mardi 27 août 2019 à 8 h au lundi 30 septembre 2019 à 19 h à l'adresse suivante : www.registredemat.fr/DUP-Tram-Nancy ;
- directement auprès de la commission d'enquête lors de ses permanences qui se tiendront selon les modalités suivantes : lieux des permanences, dates des permanences, heures des permanences :

- mardi 27 août 2019, 10 h - 12 h ;
- lundi 2 septembre 2019, 17 h - 19 h ;
- jeudi 12 septembre 2019, 17 h - 19 h ;
- vendredi 20 septembre 2019, 13 h - 15 h ;
- lundi 30 septembre 2019, 16 h - 18 h.

- Mairie de Saint-Max :
- mardi 27 août 2019, 14 h - 16 h ;
- samedi 21 septembre 2019, 10 h - 12 h ;
- lundi 30 septembre 2019, 16 h - 19 h ;

- Mairie de Villers-lès-Nancy :
- samedi 14 septembre 2019, 9 h - 12 h ;
- mercredi 18 septembre 2019, 14 h - 16 h ;
- mardi 24 septembre 2019, 10 h - 12 h ;
- samedi 28 septembre 2019, 10 h - 12 h ;

- Mairie de Vandœuvre-lès-Nancy :
- mardi 27 août 2019, 10 h - 12 h ;
- samedi 7 septembre 2019, 9 h - 11 h ;
- mercredi 18 septembre 2019, 9 h - 11 h ;
- lundi 30 septembre 2019, 10 h - 12 h ;

- Mairie d'Essey-lès-Nancy :
- samedi 14 septembre 2019, 10 h - 12 h ;
- vendredi 20 septembre 2019, 16 h - 19 h ;
- mardi 24 septembre 2019, 16 h - 19 h ;

- Mairie de Nancy (hôtel de ville) :
- samedi 31 août 2019, 10 h - 12 h ;
- samedi 7 septembre 2019, 10 h - 12 h ;
- mercredi 18 septembre 2019, 15 h - 17 h ;
- jeudi 26 septembre 2019, 15 h - 17 h ;

Au terme de l'enquête et après réception du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, des délibérations des communes concernées par la mise en compatibilité de leurs PLU respectifs et de la déclaration de projet de la Métropole du Grand Nancy, le préfet de Meurthe-et-Moselle pourra prononcer ou refuser de prononcer la déclaration d'utilité publique du projet et la mise en compatibilité des PLU des communes de Nancy, Saint-Max, Essey-lès-Nancy et Vandœuvre-lès-Nancy.

15731580

Avis de marché

Commune de Jaillon

AVIS RECTIFICATIF à l'annonce parue le 24.06.19 Marché public de remplacement de lanternes d'éclairage public

- Il convenait de lire :
6. Nombre de candidats
Nombre minimal de candidats admis à présenter une offre : 3
7. Critères de choix de l'adjudicataire :
- prix des prestations : 60 % ;
- moyens techniques et matériels : 20 % ;
- délais d'exécution : 20 %.

15731580

AVIS RECTIFICATIF

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : SOLOREM. Correspondant : M^{me} Méline MIGUET, 1, rue Jacques-Villennaux, BP 33730, 54098 Nancy cedex, adresse Internet du profil acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/cent/gen/index.jsp

Objet du marché : jardin des fortifications, ZAC Nancy Grand-Cœur. Type de marché de travaux : exécution. Classification CPV (vocabulaire commun des marchés) : - objet principal : 45233300 ; - objets complémentaires : 34995000 ; - objets complémentaires : 45112710. Lien d'exécution et de livraison : rue Diélot, 54000 Nancy. Type de procédure : procédure adaptée. Date d'envoi à la publication : 24 juin 2019. Informations rectificatives : - dans la rubrique « date de réception des offres » au lieu de : 4 juillet 2019 à 10 h, lire : 18 juillet 2019 à 10 h ; - dans la rubrique « DCE modifié » lire : des pièces du DCE ont été modifiées, prendre en compte le DCE V2.

157240100

DÉCOUVREZ LE SITE LE PLUS COMPLET ET RESTEZ INFORMÉ DES NOUVEAUX MARCHÉS. francemarchés.com

LA BOUTIQUE L'EST Vosges 03 83 59 08 98

Les saisons 80 D'ALSACE Une histoire du CLIMAT

Une histoire du CLIMAT 8€70 (112 pages) Histoire et engagement civique vont de pair. Il faut avoir conscience de ce qui fut et de ce qui reste à faire. En vente chez votre MARCHAND DE JOURNAUX ou commandez en ligne sur estrepublicain.fr, vosgesmatin.fr, onglet boutique

BON DE COMMANDE à retourner accompagné de votre règlement à : L'Est Républicain / Vosges Matin - La Boutique Rue Théophraste Renaudot - 54185 HEILLECOURT CEDEX. Les Saisons d'Alsace n° 80 Une histoire du climat x 8€70 Nombre total d'exemplaires x 2€ de frais de port par hors-série TOTAL de ma commande = Nom : Prénom : Adresse : Code postal : Ville : E-mail : Date de naissance : Téléphone : Téléphone portable :

Annexe 11 La commissaire enquêteur Antoine CAPUTO

Contact : tél. 03 83 59 09 32 mail : lerlegales@estrepublikain.fr

Avis publics

Préfet de Meurthe-et-Moselle

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Renouvellement et extension de la ligne 1 du Tramway métropolitain

Par arrêté préfectoral du 25 juin 2019, le préfet de Meurthe-et-Moselle a ordonné l'ouverture du mardi 27 août 2019 au lundi 30 septembre 2019 inclus d'une enquête publique portant sur la demande de déclaration d'utilité publique, formulée par la Métropole du Grand Nancy, des travaux nécessaires au renouvellement et à l'extension de la ligne 1 du tramway métropolitain et emportant mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes de Nancy, Saint-Max, Essey-lès-Nancy et Vandœuvre-lès-Nancy.

Le projet porte sur le renouvellement de la ligne 1 existante en tramway fer et sur son extension de Mouzimpré vers la ZAC dite de la Porte verte à Essey-lès-Nancy, de Vandœuvre-lès-Nancy vers Roberval au Sud et de Saint-Georges vers Meurthe-Canal au Nord. L'itinéraire entre Vandœuvre et le CHRU Brabois est modifié et la montée du plateau de Brabois nécessitera notamment la création de deux ouvrages d'art dont un viaduc qui culminera à 15 mètres de hauteur pour une longueur de 335 mètres. Le projet prévoit également la création d'un site de maintenance et de remisage sur la commune d'Essey-lès-Nancy et de 2 parkings relais au niveau de la ZAC Porte verte et de Roberval. Le projet global porte sur 14,9 km à travers les communes de Nancy, Saint-Max, Essey-lès-Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy, Villers-lès-Nancy, Houdemont et Heillecourt.

L'enquête publique se déroulera au siège de la Métropole du Grand Nancy ainsi que dans les mairies des communes de Nancy (Hôtel de ville), Saint-Max, Essey-lès-Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy et Villers-lès-Nancy. La Métropole du Grand Nancy est désignée siège de l'enquête publique.

L'enquête publique sera menée par une commission d'enquête désignée par le Tribunal administratif de Nancy et composée des 5 membres suivants :

- M. Antoine CAPUTO, retraité de la fonction publique, président de la commission d'enquête ;
- M^{me} Guilène CAILLARD, agent de voyage ;
- M^{me} Marguerite Marie POIRIER, retraitée de l'enseignement agricole ;
- M. Serge BROGGINI, retraité de l'éducation nationale ;
- M. François BRUNNER, retraité de l'éducation nationale.

Le dossier d'enquête publique, dans lequel figurent notamment l'avis de la Mission Régionale Autorité Environnementale (MRAE) sur l'étude d'impact, le mémoire en réponse de la Métropole du Grand Nancy à l'avis de la MRAE, le bilan de la concertation publique, le procès-verbal d'examen conjoint du dossier de mise en compatibilité des PLU des communes concernées et les délibérations des communes de Nancy, Saint-Max, Essey-lès-Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy, Villers-lès-Nancy, Houdemont et Heillecourt, peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures d'ouverture habituels au public du siège de la Métropole du Grand Nancy et des mairies des communes de Nancy, Saint-Max, Essey-lès-Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy et Villers-lès-Nancy ainsi que lors des permanences assurées par la commission d'enquête ;
- sur le site Internet dédié à l'enquête du mardi 27 août 2019 à 8 h au lundi 30 septembre 2019 à 19 h à l'adresse suivante : www.registredemat.fr/DUP-Tram-Nancy ;
- sur un poste informatique disponible à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (6, rue Sainte-Catherine, 54000 Nancy) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 15 h 30.

Toute personne peut demander à obtenir des informations auprès du porteur de projet en adressant une demande écrite à l'adresse suivante : Métropole du Grand Nancy, DUP TRAM, 22-24, viaduc Kennedy, CO 80036, 54035 Nancy cedex (tél. 03.83.91.83.57).

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet selon les modalités définies ci-après :

- par correspondance adressée au président de la commission d'enquête à l'adresse suivante : Métropole du Grand Nancy, à l'attention de M. Antoine CAPUTO, président de la commission d'enquête, 22-24, viaduc Kennedy, CO 80036, 54035 Nancy cedex ;
- sur les registres d'enquête disponibles au siège de la Métropole du Grand Nancy ainsi que dans les mairies des communes de Nancy, Saint-Max, Essey-lès-Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy et Villers-lès-Nancy aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que lors des permanences assurées par la commission d'enquête ;
- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible du mardi 27 août 2019 à 8 h au lundi 30 septembre 2019 à 19 h à l'adresse suivante : www.registredemat.fr/DUP-Tram-Nancy ;
- directement auprès de la commission d'enquête lors de ses permanences qui se tiendront selon les modalités suivantes : lieux des permanences, dates des permanences, heures des permanences :

Siège de la Métropole du Grand Nancy :
- mardi 27 août 2019, 10 h - 12 h ;
- lundi 2 septembre 2019, 17 h - 19 h ;

- jeudi 12 septembre 2019, 17 h - 19 h ;
- vendredi 20 septembre 2019, 13 h - 15 h ;
- lundi 30 septembre 2019, 16 h - 18 h.

Mairie de Saint-Max :
- mardi 27 août 2019, 14 h - 16 h ;
- samedi 21 septembre 2019, 10 h - 12 h ;
- lundi 30 septembre 2019, 16 h - 19 h.

Mairie de Villers-lès-Nancy :
- samedi 31 août 2019, 9 h - 12 h ;
- mercredi 18 septembre 2019, 14 h - 16 h ;
- mardi 24 septembre 2019, 10 h - 12 h ;
- samedi 28 septembre 2019, 10 h - 12 h.

Mairie de Vandœuvre-lès-Nancy :
- mardi 27 août 2019, 10 h - 12 h ;
- samedi 7 septembre 2019, 9 h - 11 h ;
- mercredi 18 septembre 2019, 9 h - 11 h ;
- lundi 30 septembre 2019, 10 h - 12 h.

Mairie d'Essey-lès-Nancy :
- samedi 14 septembre 2019, 10 h - 12 h ;
- vendredi 20 septembre 2019, 16 h - 19 h ;
- mardi 24 septembre 2019, 16 h - 19 h.

Mairie de Nancy (hôtel de ville) :
- samedi 31 août 2019, 10 h - 12 h ;
- mardi 7 septembre 2019, 10 h - 12 h ;
- mercredi 18 septembre 2019, 15 h - 17 h ;
- jeudi 26 septembre 2019, 15 h - 17 h.

Au terme de l'enquête et après réception du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, des délibérations des communes concernées par la mise en compatibilité de leurs PLU respectifs et de la déclaration de projet de la Métropole du Grand Nancy, le préfet de Meurthe-et-Moselle pourra prononcer ou refuser de prononcer la déclaration d'utilité publique du projet et la mise en compatibilité des PLU des communes de Nancy, Saint-Max, Essey-lès-Nancy et Vandœuvre-lès-Nancy.

157313800

ENQUÊTE PUBLIQUE sur l'élaboration du PLU secteur Seille et la définition du périmètre délimité des abords de Clémery et Mally-sur-Seille

Par arrêté n° 4 009-2019 du 22 août 2019, le président de la Communauté de communes Seille et Grand Couronné a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal secteur Seille et la définition du périmètre délimité des abords des communes de Clémery et Mally-sur-Seille. A cet effet, une commission d'enquête constituée de M. Pascal GAIRE, son président, M^{me} Suzanne GERARD et M. Jean-Michel HABLAINVILLE, ses membres, a été désignée par le tribunal administratif. L'enquête se déroulera à partir du mercredi 11 septembre 2019, pour une durée de 36 jours. La commission d'enquête recevra le public dans les lieux, jours et heures ci-après définis :

- Mairie de Brin-sur-Seille :**
- jeudi 12 septembre 2019, de 10 h à 12 h ;
- mercredi 25 septembre 2019, de 16 h à 18 h ;
- samedi 28 septembre 2019, de 9 h à 12 h ;
- vendredi 4 octobre 2019, de 10 h à 12 h ;
- mardi 15 octobre 2019, de 17 h à 19 h.
- Mairie de Clémery :**
- vendredi 13 septembre 2019, de 10 h à 12 h ;
- jeudi 26 septembre 2019, de 17 h à 19 h ;
- lundi 7 octobre 2019, de 17 h à 19 h ;
- samedi 12 octobre 2019, de 9 h à 12 h ;
- mercredi 16 octobre 2019, de 17 h à 19 h.

Mairie de Jeandelaincourt :
- mercredi 11 septembre 2019, de 10 h à 12 h ;
- samedi 21 septembre 2019, de 9 h à 12 h ;
- vendredi 4 octobre 2019, de 16 h à 18 h ;
- jeudi 10 octobre 2019, de 10 h à 12 h ;
- mercredi 16 octobre 2019, de 17 h à 19 h.

Mairie de Leyr :
- vendredi 13 septembre 2019, de 10 h à 12 h ;
- mardi 24 septembre 2019, de 16 h à 18 h ;
- lundi 30 septembre 2019, de 10 h à 12 h ;
- samedi 5 octobre 2019, de 9 h à 12 h ;
- vendredi 11 octobre 2019, de 17 h à 19 h.

Mairie de Mally-sur-Seille :
- mercredi 11 septembre 2019, de 10 h à 12 h ;
- mardi 24 septembre 2019, de 17 h à 19 h ;
- samedi 28 septembre 2019, de 9 h à 12 h ;
- mercredi 9 octobre 2019, de 17 h à 19 h ;
- mardi 15 octobre 2019, de 17 h à 19 h.

Communauté de communes, site de Nomeny :
- mercredi 11 septembre 2019, de 10 h à 12 h ;
- jeudi 19 septembre 2019, de 16 h à 18 h ;
- lundi 23 septembre 2019, de 17 h à 19 h ;
- samedi 5 octobre 2019, de 9 h à 12 h ;
- mercredi 16 octobre 2019, de 17 h à 19 h.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé dans chacun des 6 lieux d'enquête, ainsi que sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique du PLU et des PDA suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/1507>

Elles peuvent également être adressées par écrit au nom de M. le Président de la commission d'enquête publique au siège de la Communauté de communes et à l'adresse mail suivante : enquete-publique-1507@registre-dematerialise.fr. A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés au siège de l'EPCL, aux heures et jours d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Communauté de communes.

Le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, fera ensuite l'objet d'une approbation par le conseil communal.

165582500

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté, M. Le Maire de Toul a décidé de procéder à une enquête publique en vue de la désaffectation d'un chemin rural accessible depuis la rue Maurice-Bokanowski sur le territoire de la commune de Toul. Cette enquête aura lieu du 9 septembre 2019 au 23 septembre 2019. Le dossier est consultable en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture. M. Jean-Marie VOIRIOT, retraité de la fonction publique territoriale, a été nommé commissaire enquêteur et tiendra une permanence en mairie de Toul, dans le but de recueillir les observations du public, le 9 septembre de 9 h à 11 h et le 23 septembre de 15 h à 17 h.

165815700

ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

Les journaux « L'Est Républicain et Vosges Matin » sont officiellement habilités à publier les annonces légales et judiciaires pour les départements de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de Meuse, du Doubs, de Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

Selon l'Arrêté du 23 décembre 2017 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ; sur la base de la ligne de référence définie en millimètres à l'article 2, le prix du millimètre est 1.82€ HT pour l'année 2019.

SOYEZ INFORMÉ GRATUITEMENT PAR MAIL DE CHAQUE NOUVEL AVIS DE MARCHÉ



POUR TOUS VOS CONCERTS / SPECTACLES / THÉÂTRES / RANDONNÉES / EXPOSITIONS / CONFÉRENCES / BROCANTES / STAGES / SPORTS / JEUX & CONCOURS / BALS & REPAS

SORTEZ DE L'ORDINAIRE !

Trouvez des centaines d'idées de sorties sur nos supports

4 SUPPORTS POUR ANNONCER VOS MANIFESTATIONS*
*EST RÉPUBLICAIN / FR / OS / P / O / F / R / G / S / O / R / G / A / N / I / S / A / T / C / O / U / R

Sortir L'EST RÉPUBLICAIN

estrepublikain.fr/pour-sortir

Annonces légales

TRANSMETTEZ VOS FICHIERS



lerlegales@estrepublikain.fr

Annexe n° 03/03
Le commissaire enquêteur
Antoine CAPUTO

ANNONCES LÉGALES

de Meurthe et Moselle



* SCP Michel DOUL et Catherine MERLIN
notaires associés
Titulaire d'un office,
à 97100 THIONVILLE,
2, rue du Général de
Gasthaus.

Aux termes d'un acte reçu par Me MERLIN, notaire à THIONVILLE, le 09/08/2019, il a été constitué une société civile dont les caractéristiques sont :
OBJET SOCIAL : Prendre et diriger l'exploitation de tous biens et droits immobiliers, ainsi que toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
DENOMINATION SOCIALE : SCI CEJUMALO
SIEGE : HOMECCOURT (54310), 33 rue du Colonel Fabien.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de BRIEY.
CAPITAL SOCIAL : 1 000,00 EUR AP-PORT EN NUMERAIRE : 1 000,00 EUR AP-PORT EN NATURE : 0,00 EUR
CESSION DE PARTS : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Toutefois, les parts sont librement cessibles entre associés.
GERANCE : Mme Céline MOTTOT, demeurant à HOMECCOURT (54310), 33 rue du Colonel Fabien.
POUR AVIS, Le Notaire.

HIOGAZ HOCHREITER FRANCE
Société à responsabilité limitée au capital social de 20.000 €
6, allée de l'Épinette
ZAC de Solère
54420 SAULXURES LES NANCY
RCS Nancy n° 533 468 690
Par décisions en date du 5 août 2019 et suite à une consultation écrite des associés, l'Assemblée générale a nommé Monsieur Martin Benjamin VORWALLNER, demeurant Polising 22, à 83349 PALLING (Allemagne), pour une durée indéterminée en qualité de nouveau co-gérant, à compter du 15 juillet 2019.
Pour avis.

ATL0000592



SCP BLETOUX-PAQUIN-HOUILLOIN
NOTAIRES A NANCY,
9 RUE SAINT NICOLAS
TEL : 03.83.17.65.65
EMAIL : 9-nancy@notaires.fr

LE JEUDI 19 SEPTEMBRE 2019
À 14H00
NANCY (54000),
22 Rue de la Ravinelle

ADJUDICATION IMMOBILIERE
Vente aux conditions du cahier des charges établi par Maître PAQUIN, Notaire à NANCY.
(Consultable sur simple demande)
DESIGNATION DES BIENS OBJET DE L'ADJUDICATION VENDUS EN L'ETAT :

LOT N° UN (1) :
Une MAISON à usage d'habitation, située à VILLERS-LES-NANCY (54600) 6 Rue Mathieu 1er, cadastrée section AT n°169 et d'une contenance de 03a et 88ca.

La mise à prix est de DEUX CENT TRENTE-CINQ MILLE EUROS (235 000,00EUR) avec possibilité de baisse du quart puis des tiers.
Pour pouvoir participer aux enchères, dépôt obligatoire de 23.500,00 € PAR VIREMENT la veille de l'adjudication.

LOT N° DEUX (2) :
Dans un ensemble immobilier situé à NANCY (54000) 18 Rue de Phalsbourg, cadastrée section BV n°749 et d'une contenance de 13a et 15ca :
Les lots de propriété suivants :
Lot numéro 19 : Un APPARTEMENT au deuxième étage.
Lot numéro 164 : Un PARKING couvert.

La mise à prix est de TRENTE-SEPT MILLE EUROS (37 000,00 EUR) avec possibilité de baisse du quart puis des tiers.
Pour pouvoir participer aux enchères, dépôt obligatoire de 3.700,00 € PAR VIREMENT la veille de l'adjudication.

VISITES :
Mercredi 4 septembre 2019 : Lot 1 de 14h30 à 16h et Lot 2 de 16h30 à 17h30
Lundi 16 septembre 2019 : Lot 1 de 14h30 à 16h et Lot 2 de 16h30 à 17h30
ATL0000594



PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE
Renouvellement et extension de la ligne 1 du Tramway métropolitain

Par arrêté préfectoral du 25 juin 2019, le préfet de Meurthe-et-Moselle a ordonné l'ouverture du mardi 27 août 2019 au lundi 30 septembre 2019 inclus d'une enquête publique portant sur la demande de déclaration d'utilité publique, formulée par la Métropole du Grand Nancy, des travaux nécessaires au renouvellement et à l'extension de la ligne 1 du tramway métropolitain et emportant mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes de Nancy, Saint-Max, Essey-les-Nancy et Vandœuvre-lès-Nancy.



BSSI CONSEILS
SAS au capital de 101 650 euros
Siège Social : 54320 MAXEVILLE - 8 rue Albert Einstein
Parc Saint Jacques II
430 183 095 RCS NANCY
SIRET : 430 183 095 0040

L'assemblée du 20 juin 2019 a constaté à compter de ce jour, les démissions de la société SOPICO FRANCE de ses fonctions de commissaire aux comptes liquidaires, et de M. Pierre DIETTERLING de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant et a décidé de ne pas procéder à leurs remplacements.
Pour avis

ATL0000582

LES TROPIQUES SAS au capital de 10.000 €. Siège : ZAC du Trouc qui Furne 6 Rue Catherine Sauvage - 54270 ESSEY-LES-NANCY - 492 627 005
RCS NANCY - L'AGE du 14/06/2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation. A été nommé Liquidateur Mme Valérie BERGER, demeurant 4 Allée du Pointier à EULMONT (54690), qui a tous pouvoirs pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société, adresse où toute correspondance devra être envoyée, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nancy.
ATL0000570

Par acte SSP du 31/07/2019, il a été constitué une SCI dénommée : AU BOUT DE L'EAU Siège social : 19 rue du pavillon, 54320 MALZEVILLE. Capital : 2,000€ Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Gérance : M. Hervé FORMALIK, 19 rue du pavillon, 54220 MALZEVILLE. Mme Sandrine FORMALIK, 19 rue du pavillon, 54220 MALZEVILLE. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NANCY.
ATL0000587

INOTEK-SARL au capital de 100 euros. Siège social : 5 Rue des Arbois 54280 MAZERULLES-931 972 617 RCS NANCY. Par décisions de l'associé unique du 22 Août 2019, le siège social a été transféré du 39 Rue Abbé Michel à HARAUCOURT (54110) au 5 Rue des Arbois à MAZERULLES (54280) à compter de cette même date, et l'objet social a été étendu à l'activité de : « Achat revente de tous produits et notamment de produits d'entretien, de bien-être (aromathérapie, huiles essentielles...), de cosmétiques, d'hygiène, de parfumerie, de vêtements, de sous-vêtements, de cadeaux... Distribution de services de télécommunications et d'internet, distribution de Systèmes de Détection Vol/Incendie. Constitution, formation, développement, encadrement d'une équipe de conseillers. » Mention sera faite au RCS de NANCY. Pour avis
ATL0000591

Par acte SSP du 20/08/2019, il a été constitué une SAS dénommée : GOOD IMPACT
Siège social : 6 Quai Claude Le Lorrain, 54000 NANCY Capital : 1 000 €
Objet : Conseils d'affaires et de gestion
Président : M. Olivier GLEIZE, 30 route de Bigorre, 65350 POUYASTRUC. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NANCY
ATL0000585

S.F.L.A.R.I. AVOCATS EXPERTS et Cie
3 rue Saint Julien - 54000 NANCY
TÉL 03 83 30 11 46

SCM GYV ET CO
Société Civile de Moyens
au capital de 243,20€
1-3 Avenue Carnot -
54130 SAINT MAX
RCS NANCY 050 461 368

NOMINATION DE COGERANTES

Lors de l'assemblée générale en date du 28 juin 2019, les associés ont décidé de nommer en qualité de co-gérantes de la société pour une durée indéterminée avec effet immédiat :
Mme Fanny LEITZ demeurant 58 Rue Saint Pierre à METZ (57000) et Mme Marine CLEMENT demeurant 7 Square Georges de la Tour à SAINT MAX (54130).
Pour avis.
ATL0000588

Avis de constitution Aux termes d'un acte sous seing privé du 4 juillet 2019, il a été constituée une société. Dénomination : CARMINE Forme : Société civile immobilière Capital : 1 000 euros Siège social : 14 rue de Clémenceau 54 660 MOUTIERS Objet social : La société a pour objet la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou tout autre forme de biens immobiliers, que la société se propose d'acquérir, ainsi que toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Gérant : Monsieur Eric BEILL demeurant 12, rue de Candy 57535 MARANGE-SILVANGE Associée : Madame Katia MANGIN demeurant, 1 résidence des 3 Forêts 78380 BOUGIVAL. Cession des parts : la cession des parts entre ascendants, descendants et conjoints intervient librement. Les autres cessions interviennent qu'après agrément du cessionnaire proposé par les associés se prononçant à la majorité au moins du capital social. Immatriculation au RCS de VAL DE BRIEY
ATL0000589

C2 IMAGES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 000 €
Siège Social : 34 rue Gustave SIMON - 54000 NANCY
SIREN 539 866 087 NANCY

Aux termes d'une décision en date du 01/07/2019 les associés de la Société C2 IMAGES ont décidé de transférer le siège social 34 rue Gustave SIMON 54000 NANCY à l'adresse suivante : 24 rue des jardiniers 54000 NANCY à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Le Gérant
ATL0000591

ADVANCED COSMETICS, SAS au capital de 15000 euros Siège social, 20 Rue des Frères Yvrain 54000 Nancy 819 280 165 RCS NANCY Le 24/07/2019, les associés ont décidé de transférer le siège social au 41 rue du plateau 54520 Laxou ; Mention au RCS de NANCY.
ATL0000584

Par ASSP du 19/07/19 il a été constituée une EURL dénommée FOROOTECH. Siège social: 110 av du gen leclerc 54500 Vandœuvre-lès-nancy. Capital: 500euros. Objet: conseils,apports d'affaires, assistance opérationnelle aux entreprises, organisations publiques. Gérance: M. Yasser Hafezi, 110 av du général leclerc 54500 Vandœuvre-lès-nancy. Durée: 99. Immatriculation au RCS de NANCY.
ATL0000586

Par acte SSP, il a été constituée une SAS dénommée MAILISH DISTRIBUTION Capital : 10000€ Siège social : 22 rue de l'Air 54120 DENEUVRE Objet : Négocier et vente de tous produits et accessoires de beauté, pour les ongles, Les mains. Président: OROSA RAMOS Paula 22 rue de l'Air 54120 DENEUVRE Directeur Général: LIMYERPERG Yohann 22 rue de l'Air 54120 DENEUVRE Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS NANCY Transmission des actions : cession au tiers soumise à agrément. Admission aux assemblées et droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
ATL0000585

AVIS

L'AGE du 28/05/2019 de la société PATISSERIE FRESSON SARL (ancienne forme) immatriculée 349 499 434 RCS Val de Briey a décidé sa transformation en SAS (nouvelle forme) à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Sa dénomination son siège social, sa durée, son capital de 7 622,45€, les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. La Société JZCF Holding M Franck FRESSON demeurant 7 rue des Trente jours 57070 Metz, associée de la société sous son ancienne forme a été désigné Président sous la nouvelle. La Gérance
ATL0000589

Rectificatif à l'annonce parue le 11/07/2019, concernant la EURL PIZZABURG. Il a lieu de lire : Objet : fabrication et vente à emporter de pizzas, burgers, sandwiches, plats préparés et achats et revente de boissons alcoolisées et non alcoolisées et desserts.
ATL0000584

Par acte SSP du 05/08/2019, il a été constituée une SASU dénommée : A.M.A. Siège social : 40 RUE GABRIEL MOULLERON, 54000 NANCY. Capital : 3.000€ Objet : LA PEINTURE LA DECORATION ET LE RAVALLEMENT
WALIED, 40 RUE GABRIEL MOULLERON, 54000 NANCY. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NANCY.
ATL0000586

Par acte SSP, il a été constituée une EURL dénommée DAHANN Capital : 10000€ Siège social : 27 rue de la Division Leclerc 54120 BACCARAT Objet : L'acquisition et l'exploitation sous toutes les formes, d'un fonds de commerce de restaurant, crêperie, spécialités fromagères, saladerie, pâtisseries, grill, pizzeria, sur place, à emporter ou à livrer ; Débit de boissons alcoolisées ou non, bar, brasserie, café ; PMU, loterie, jeux et dérivés ; L'activité de traiter ; L'organisation d'événements ; de soirées à thème ; de séminaires ; Location de salle ; location de matériel ; L'activité de dépôt vente ; Gérant : POULAIN David 20 rue du Général Marc Rouxillois 54120 BACCARAT Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS NANCY
ATL0000583

Par acte SSP, il a été constituée une SASU dénommée ACORPS & BEAUTÉ Siège : ACB Capital : 1000euros Siège social : 83 Rue des 4 Eglises 54000 Nancy Objet : Toutes activités de soins esthétiques tels que le modelage corps, le soin du visage, le maquillage, le maquillage semi permanent, la manucure, la pose de vernis, la pose de gel, la pose de vernis semi permanent, les extensions de cils ; soin mineur, éclaircissement dentaire, pédicure, épilation, soin du corps, soin pilaire, embellissement du regard, stress dentaire, soin capillaire, pressothérapie ; Vente de tous produits et accessoires liés à l'activité ; La formation non continue et esthétique ; Président : DIELLA Linda 51 rue Emile Gallé 54420 SAULXURES LES NANCY Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS NANCY Transmission des actions : cession libre des actions de l'associé unique. Admission aux assemblées et droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
ATL0000583a

Par acte SSP, il a été constitué une SASU dénommée LV7 Conseil & Patrimoine Capital : 1000€ Siège social : 341 Rue Albert Camus 54710 LUDRES Objet : Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion ; Conseil en gestion de patrimoine ; Conseil en investissement financiers ; Courtage en assurance ; Transaction sur immeubles et fonds de commerce avec ou sans détention de fonds et avec ou sans garantie financière ; Marchand de biens ; Courtage en opérations de banque et en services de paiement. Président : HOUMOKONTA Armand-Narcisse 341 rue Albert Camus 54710 LUDRES Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de Nancy. Transmission des actions : cession libre des actions de l'associé unique. Admission aux assemblées et droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
ATL0000586

"UPL FRANCE" E.U.R.L. au capital de 1 000,00 Euros. Siège social: 41 Rue du Plateau 54520 LAXOU R.C.S. 827483074 NANCY TRANSFERT DE SIEGE. Par décision de l'associé unique du 25/07/2019, il a été décidé le transfert du siège de la Société, domiciliée au "41 Rue du Plateau - 54520 LAXOU", elle sera désormais domiciliée au "3 Place Simone Veil, CS 20739, 54000 NANCY". L'article 4 "SIEGE SOCIAL" des Statuts a été modifié en conséquence. Toutes les démarches ont été faites à cet effet. Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANCY.
ATL0000588a

Envoyer vos annonces légales
ajl@lasemaine.fr

Annexe n° 0364
Le commissaire enquêteur
Antoine CAPUTO

Le projet porte sur le renouvellement de la ligne 1 existante en tramway fer et sur son extension de Montzipré vers la ZAC dite de la Porte verte à Essey-lès-Nancy, de Vélodrome vers Roberval au Sud et de Saint-Georges vers Meurthe-Canal au Nord. L'itinéraire entre Vélodrome et le CHRU Brabois est modifié et la nouvelle ligne de Brabois nécessitera notamment la création de deux ouvrages d'art dont un viaduc qui culminera à 15 mètres de hauteur pour une longueur de 335 mètres. Le projet prévoit également la création d'un site de maintenance et de remisage sur la commune d'Essey-lès-Nancy et de 2 parkings relais au niveau de la ZAC Porte verte et de Roberval. Le projet global porte sur 14,9 kms à travers les communes de Nancy, Saint-Max, Essey-lès-Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy, Villers-lès-Nancy, Houdemont et Heillecourt.

L'enquête publique se déroulera au siège de la Métropole du Grand Nancy ainsi que dans les mairies des communes de Nancy (Hôtel de ville), Saint-Max, Essey-lès-Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy et Villers-lès-Nancy. La Métropole du Grand Nancy est désignée siège de l'enquête publique.

L'enquête publique sera menée par une commission d'enquête désignée par le Tribunal administratif de Nancy et composée des 5 membres suivants : M. Antoine CAPUTO, Retraité de la fonction publique - Président de la commission d'enquête - Mme Guilène CAILLARD, Agent de voyage - Mme Marguerite-Marie POIRIER, Retraité de l'enseignement agricole - M. Serge BROGGINI, Retraité de l'éducation nationale - M. François BRUNNER, Retraité de l'éducation nationale.

Le dossier d'enquête publique, dans lequel figurent notamment l'avis de la Mission Régionale Autorité Environnementale (MRAe) sur l'étude d'impact, le mémoire en réponse de la Métropole du Grand Nancy à l'avis de la MRAe, le bilan de la concertation publique, le procès-verbal d'examen conjoint du dossier de mise en compatibilité des PLU des communes concernées et les délibérations des communes de Nancy, Saint-Max, Essey-lès-Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy, Villers-lès-Nancy, Houdemont et Heillecourt, peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures d'ouverture habituels au public du siège de la Métropole du Grand Nancy et des mairies des communes de Nancy, Saint-Max, Essey-lès-Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy et Villers-lès-Nancy ainsi que lors des permanences assurées par la commission d'enquête ;
- sur le site internet dédié à l'enquête du mardi 27 août 2019 à 8h00 au lundi 30 septembre 2019 à 19h00 à l'adresse suivante : www.registredemat.fr

- sur un poste informatique disponible à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (6 rue Sainte-Catherine - 54 000 NANCY) du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30. Toute personne peut demander à obtenir des informations auprès du porteur de projet en adressant une demande écrite à l'adresse suivante : Métropole du Grand Nancy - DEP TRAM - 22-24, viaduc Kennedy - CO 80036 - 54035 NANCY cedex (Tél. : 03.83.91.83.57).

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet selon les modalités définies ci-après :

- par correspondance adressée au président de la commission d'enquête à l'adresse suivante : Métropole du Grand Nancy - A l'attention de M. Antoine CAPUTO, Président de la commission d'enquête - 22-24, viaduc Kennedy - CO 80036 - 54035 NANCY cedex ;
- sur les registres d'enquête disponibles au siège de la Métropole du Grand Nancy ainsi que dans les mairies des communes de Nancy, Saint-Max, Essey-lès-Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy et Villers-lès-Nancy aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que lors des permanences assurées par la commission d'enquête ;
- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible du mardi 27 août 2019 à 8h00 au lundi 30 septembre 2019 à 19h00 à l'adresse suivante : www.registredemat.fr

- directement auprès de la commission d'enquête lors de ses permanences qui se tiendront selon les modalités suivantes :
- lieux des permanences, dates des permanences et heures des permanences :

Siège de la Métropole du Grand Nancy
mar. 27 août 2019 : 10h00-12h00
lun. 2 septembre 2019 : 17h00-19h00

jeu. 12 septembre 2019 : 17h00-19h00
ven. 20 septembre 2019 : 13h00-15h00
lun. 30 septembre 2019 : 16h00-18h00
Mairie de Saint-Max
mar. 27 août 2019 : 14h00-16h00
sam. 21 septembre 2019 : 10h00-12h00
lun. 30 septembre 2019 : 16h00-19h00
Mairie de Villers-lès-Nancy
sam. 31 août 2019 : 9h00-12h00
mer. 18 septembre 2019 : 14h00-16h00
mar. 24 septembre 2019 : 10h00-12h00
sam. 28 septembre 2019 : 10h00-12h00
Mairie de Vandœuvre-lès-Nancy
mar. 27 août 2019 : 10h00-12h00
sam. 7 septembre 2019 : 9h00-11h00
mer. 18 septembre 2019 : 9h00-11h00
lun. 30 septembre 2019 : 10h00-12h00
Mairie de Essey-lès-Nancy
sam. 14 septembre 2019 : 10h00-12h00
ven. 20 septembre 2019 : 16h00-19h00
mar. 24 septembre 2019 : 16h00-19h00
Mairie de Nancy (Hôtel de Ville)
sam. 31 août 2019 : 10h00-12h00
sam. 7 septembre 2019 : 10h00-12h00
mer. 18 septembre 2019 : 12h00-17h00
jeu. 26 septembre 2019 : 15h00-17h00

Nos services assurent les insertions légales sur tous les départements

Consultez-nous !

ajl@lasemaine.fr

Préfecture de Meurthe-et-Moselle

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable du Cœur d'agglomération de Nancy

Par arrêté préfectoral du 8 août 2019, le préfet de Meurthe-et-Moselle a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du site patrimonial remarquable du Cœur d'agglomération de Nancy. Le PSMV est un document d'urbanisme tenant lieu de plan local d'urbanisme qui fixe, dans le périmètre du site patrimonial remarquable, les principes d'organisation urbaine ainsi que les règles destinées à assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine architectural et urbain. Le projet de révision du PSMV a fait l'objet d'un examen au cas par cas par l'autorité environnementale rendu le 24 avril 2019. L'avis ne requiert pas d'évaluation environnementale.

Cette enquête - d'une durée de trente-deux jours - aura lieu du mardi 17 septembre 2019 à 8h00 au vendredi 18 octobre 2019 à 19h00 et se déroulera à la mairie de Nancy et au siège de la Mé-

tropole du Grand Nancy. La Métropole du Grand Nancy est désignée siège de l'enquête publique. M. Yvon BUCHART, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- à la mairie de Nancy (Hôtel de ville - Direction de l'urbanisme réglementaire) du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ainsi que lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur ;
- au siège de la Métropole du Grand Nancy du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 ainsi que lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur ;
- sur le site internet dédié à l'enquête accessible à l'adresse suivante : www.registredemat.fr/psmv-nancy.

Le lien permettant d'accéder à ce site Internet sera également accessible sur les sites Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle (<http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/>), de la Métropole du Grand Nancy (<https://www.grandnancy.eu/accueil/>) et de la ville de Nancy (www.nancy.fr/) ;

- sur les postes informatiques mis à la disposition du public à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (16 rue Sainte-Catherine - 54 000 Nancy) et au siège de la Métropole du Grand Nancy aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Toute personne peut demander à obtenir des informations complémentaires sur le projet en adressant une demande écrite à l'adresse suivante : Unité départementale de l'Architecte et du Patrimoine - Cité administrative - 45 rue Sainte-Catherine - Bâtiment P1 - 54 000 Nancy.

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations sur le projet de révision du PSMV selon les modalités définies ci-après :

- par correspondance adressée au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Métropole du Grand Nancy - A l'attention de M. Yvon BUCHART, commissaire enquêteur PSMV - 22-24, viaduc Kennedy - CO 80 036 - 54 035 NANCY cedex ;
- sur les registres d'enquêtes disponibles à la mairie de Nancy et au siège de la Métropole du Grand Nancy aux jours et heures précisés ci-dessus ;
- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible à l'adresse suivante : www.registredemat.fr/psmv-nancy

- directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences qui se tiendront à la mairie de Nancy et au siège de la Métropole du Grand Nancy aux dates et heures suivantes :

Lieu de permanence
Mairie de Nancy
Dates et heures des permanences
- lundi 23 septembre 2019 de 17h00 à 19h00
- mardi 25 septembre 2019 de 9h00 à 11h00
- mardi 8 octobre 2019 de 16h00 à 18h00
- vendredi 18 octobre 2019 de 17h00 à 19h00

Lieu de permanence
Mairie de Nancy
Dates et heures des permanences
- lundi 23 septembre 2019 de 17h00 à 19h00
- jeudi 3 octobre 2019 de 12h00 à 14h00
- vendredi 11 octobre 2019 de 17h00 à 19h00

Au terme de l'enquête, après réception des conclusions du commissaire-enquêteur et avis éventuels, selon les conditions fixées par l'article R. 313-12 du code de l'urbanisme (CU), de la commission locale du site patrimonial remarquable du Cœur d'agglomération de Nancy, du conseil métropolitain de Nancy, du conseil municipal de Grand Nancy et du conseil municipal de Nancy, le préfet de Meurthe-et-Moselle statuera par arrêté préfectoral sur la demande de révision du PSMV du site patrimonial remarquable du Cœur d'agglomération de Nancy. En cas d'avis défavorable du conseil métropolitain de Grand Nancy, le projet de PSMV sera approuvé par décret en Conseil d'Etat dans les conditions prévues par l'article R. 313-13 du CU.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (Bureau des procédures environnementales), à la mairie de Nancy (Hôtel de ville - Direction de l'urbanisme réglementaire) et à la Métropole du Grand Nancy (Direction de l'urbanisme et de l'éco-logie urbaine) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Ces documents seront également consultables sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle (www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/).

CONTACTEZ NOUS

03 87 17 34 34

ajl@lasemaine.fr

QUAND VOUS REFERMEZ UN JOURNAL UNE NOUVELLE VIE S'OUVRE À LUI.

EN TRIANT VOS JOURNAUX, MAGAZINES, CARNETS, ENVELOPPES, PROSPECTUS ET TOUTS VOS AUTRES PAPIERS, VOUS AGISSEZ POUR UN MONDE PLUS DURABLE. DONNONS ENSEMBLE UNE NOUVELLE VIE À NOS PRODUITS.

CITEO.COM

Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

au BODACC sur simple demande

Annexe n° 03/04
Le commissaire enquêteur
Antoine CAPUTO

DEPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE

Métropole du Grand Nancy

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Président de la Métropole du Grand nancy

CERTIFIE

Avoir affiché le 28 juin 2019.....et pendant toute la durée de l'enquête

1. Aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs ;
2. Sur les lieux du projet

l'avis ordonnant l'ouverture du 27 août au 30 septembre 2019 inclus de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires au renouvellement et à l'extension de la ligne 1 du tramway métropolitain emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Nancy, Saint-Max, Vandœuvre-lès-Nancy et Essey-lès-Nancy.

A Nancy , le 01 OCT. 2019

Le Président de la Métropole du Grand Nancy

(Sceau)

Ce certificat doit impérativement être complété, daté et transmis à la commission d'enquête à la clôture de l'enquête accompagné des registres et du dossier d'enquête.

Annexe n° 04/01
Le commissaire enquêteur
Antoine CAPUTO



ville de Nancy

Département de Meurthe-et-Moselle
Commune de NANCY

Arrêté préfectoral

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Maire de la commune de Nancy, certifie que l'avis ordonnant l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires au renouvellement et à l'extention de la ligne 1 du tramway métropolitain emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Nancy, Saint-Max, Vandoeuvre-les-Nancy et Essey-Lès-Nancy a été affiché du 27 août au 30 septembre 2019 inclus dans la commune de Nancy.

Fait à NANCY, le

08 OCT. 2019

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

M. Olivier MERGAUX

Annexe n° 04/02
Le commissaire enquêteur
Antoine CAPUTO



Toute correspondance sera à adresser à...

Monsieur le Maire de la Ville de Nancy

Place Stanislas - C.O. n°1 - 54035 Nancy Cedex

téléphone 03 83 85 30 00 - fax 03 83 85 30 30

www.nancy.fr

DEPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE

Commune de Essey-lès-Nancy

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le maire de la commune de Essey-lès-Nancy

CERTIFIE

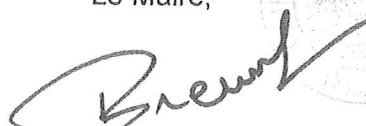
Avoir affiché le 3 juillet 2019 et pendant toute la durée de l'enquête

1. Aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs ;
2. et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée *

l'avis ordonnant l'ouverture du 27 août au 30 septembre 2019 inclus de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires au renouvellement et à l'extension de la ligne 1 du tramway métropolitain emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Nancy, Saint-Max, Vandoeuvre-lès-Nancy et Essey-lès-Nancy.

A Essey-lès-Nancy, le 1^{er} octobre 2019

Le Maire,


Michel BREUILLE
(Sceau)

Ce certificat doit impérativement être complété, daté et transmis à la commission d'enquête à la clôture de l'enquête accompagné des registres et du dossier d'enquête.

* Barrer la mention inutile

Annexe n° 04/03
Le commissaire enquêteur
Antoine CAPUTO



DEPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE

Commune de Saint-Max

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le maire de la commune de Saint-Max

CERTIFIE

Avoir affiché le 04 juillet 2019 et pendant toute la durée de l'enquête

1. Aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs ;
2. et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée *

l'avis ordonnant l'ouverture du 27 août au 30 septembre 2019 inclus de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires au renouvellement et à l'extension de la ligne 1 du tramway métropolitain emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Nancy, Saint-Max, Vandoeuvre-lès-Nancy et Essey-lès-Nancy.

A Saint Max , le 30.09.2019.

Le Maire,



(Sceau)

Eric PENSALFINI

Maire de Saint-Max
Vice-Président du Grand Nancy
Conseiller Départemental
du canton de Saint-Max

Ce certificat doit impérativement être complété, daté et transmis à la commission d'enquête à la clôture de l'enquête accompagné des registres et du dossier d'enquête.

* Barrer la mention inutile

Annexe n° 04/04
Le commissaire enquêteur
Antoine CAPUTO

DEPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE

Commune de Vandoeuvre-lès-Nancy

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le maire de la commune de Vandoeuvre-lès-Nancy

CERTIFIE

Avoir affiché le ...02 juillet 2019... et pendant toute la durée de l'enquête

1. Aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs ;
2. et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée *

l'avis ordonnant l'ouverture du 27 août au 30 septembre 2019 inclus de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires au renouvellement et à l'extension de la ligne 1 du tramway métropolitain emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Nancy, Saint-Max, Vandoeuvre-lès-Nancy et Essey-lès-Nancy.

A Vandoeuvre, le 30/09/2019

Le Maire,

S. HABON

(Sceau)



Ce certificat doit impérativement être complété, daté et transmis à la commission d'enquête à la clôture de l'enquête accompagné des registres et du dossier d'enquête.

Annexe n° 04/05
Le commissaire enquêteur
Antoine CAPUTO

* Barrer la mention inutile

DEPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE

Commune de Villers-lès-Nancy

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le maire de la commune de Villers-lès-Nancy

CERTIFIE

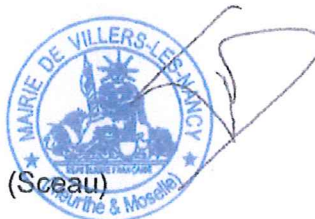
Avoir affiché le 4/10/2019.....et pendant toute la durée de l'enquête

1. Aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs ;
2. et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée *

l'avis ordonnant l'ouverture du 27 août au 30 septembre 2019 inclus de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires au renouvellement et à l'extension de la ligne 1 du tramway métropolitain emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Nancy, Saint-Max, Vandoeuvre-lès-Nancy et Essey-lès-Nancy.

A Villers-lès-Nancy, le 30/09/2019

Le Maire,



Ce certificat doit impérativement être complété, daté et transmis à la commission d'enquête à la clôture de l'enquête accompagné des registres et du dossier d'enquête.

*Barrer la mention inutile

Annexe n° 04/06
Le commissaire enquêteur
Antoine CAPUTO

Réf. 23699 - PH

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF

ET LE NEUF AOUT

A la demande de **LA METROPOLE DU GRAND NANCY - Direction Mobilités-Circulation**, représentée par **Monsieur Xavier PAGNY, Chef de projet Nouveau Tramway**, dont le siège est **22, Viaduc Kennedy à NANCY (54000)**

Je, Pascal HARMAND, Huissier de Justice à NANCY. 6, Boulevard du 21^e Régiment d'Aviation, soussigné,

Me suis rendu sur le parcours à venir du Nouveau Tramway de la METROPOLE DU GRAND NANCY pour dresser procès-verbal de constat de l'affichage de l'avis de l'enquête publique aux différents endroits concernés.

Pascal HARMAND
Huissier de Justice

pascal.harmand@huissier-justice.fr

tél. : 03.83.32.06.79
fax : 03.83.32.78.99
6, Bd du 21^{ème} Régiment d'Aviation
BP 30651
54063 NANCY Cedex

Annexe n° 05/01
Le commissaire enquêteur
Antoine CAPUTO

COPIE

JE CONSTATE, comme suit :

En présence de
Monsieur Leonel DA CUNHA, représentant la Métropole du Grand Nancy et,
Monsieur Charles SENEZ, représentant BeTRAM

Nous nous rendons sur le parcours à venir du Nouveau Tramway de la METROPOLE DU GRAND NANCY ainsi qu'au siège de la requérante et aux mairies des communes de Nancy, Villers-les-Nancy, Vandoeuvre-les-Nancy, Saint-Max, Essey-les-Nancy pour constater les affichages susdits.

Les affichages sont au format minimum requis « A2 » standardisé sous la norme internationale ISO 216, soit aux dimensions de 420 mm x 594 mm, avec des lettres de l'intitulé « AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE » d'une hauteur requise de 2 cm.

Quelques affiches sont au format supérieur « A1 » soit 594 mm x 841 mm. Et d'autres au format supérieur « A0 » soit 841 mm x 1189 mm.

A chaque endroit répertorié, je vérifie la présence de l'affichage, sa reproduction dont un exemplaire est donné en copie (photo) en annexe et sa conformité aux indications ci-dessus.

Je prends des photos de chacun des affichages concernés aux endroits listés ci-après.

- **Métropole du Grand Nancy** : siège 22, Viaduc Kennedy à NANCY (54000) : (photos 77 - 78)
- **Mairie de Nancy** : affichage entrée rue Pierre Fourier (photos 143 - 144)
- **Mairie de Villers-les-Nancy** : (photos 42 - 42)
- **Mairie de Vandoeuvre-les-Nancy** : (photos 43 - 44)
- **Mairie de Saint-Max** : Hôtel de Ville (photos 119 - 120), Mairie Annexe (photos 115 - 116)
(photos 117 - 118)

- Mairie de Essey-les-Nancy : (photos 145 - 146)

- Les stations du projet existantes actuellement:

Station actuelle

Essey-les-nancy, terminus actuel : *Mouzimpré* : 2
affiches (photos 129 - 130) (photos 131 - 132)

Essey-les-nancy : *Roosevelt* (photos 127 - 128)
Rue Leclerc : *Roosevelt* (photos 125 - 126)

Saint-Max : *Barrois* (photos 111 - 112) (photos 113 -
114)

Nancy, av. XXe Corps : *Cristalleries* (photos 107 - 108)
(photos 109 - 110)

Nancy, av. XXe Corps : *St-Georges* (photos 99 - 100)
(photos 101 - 102)

Nancy, av. XXe Corps : *Division de Fer* (photos 95 - 96)
(photos 97 - 98)

Nancy, rue St Georges : *Cathedrale* (photos 91 - 92)
(photos 93 - 94)

Nancy, rue St Jean : *Point Central* (photos 87 - 88)
(photos 89 - 90)

Nancy, rue Pierre Semard : *Maginot* (photos 83 - 84)
(photos 85 - 86)

Nancy, av. Foch : *Nancy Gare* : (photos 79 - 80)
(photos 81 - 82)

Nancy Viaduc Kennedy : *Kennedy* (photos 73 - 74)
(photos 75 - 76)

Nancy : *Mon Desert* (photos 69 - 70) (photos 71 - 72)

Nancy, av. J. Jaurès : *Garenne* (photos 65 - 66)
(photos 67 - 68)

Nancy,
av. Gal Leclerc : *Jean Jaurès* (photos 61 - 62)
av. Jean Jaurès : *Jean Jaurès* (photos 63 - 64)

Nancy, av. Gal Leclerc : *Exelmans* (photos 1-2)

Nancy : *Campus Artem* (photos 3 - 4) (photos 5 - 6)

Nancy : rue J. Jaurès : *Montet Octroi* (photos 7 - 8)
(photos 9 - 10)

Vandoeuvre : *Vélodrome* (photos 11 - 12) (photos 13 -
14)

Vandoeuvre, Vélodrome, rue J. Jaurès : *Callot* (photos 15
- 16) (photos 17 - 18)

Vandoeuvre, rue J. Jaurès : *Le Reclus* (photos 19 - 20)
(photos 21 - 22)

Vandoeuvre, rue J. Jaurès : *Saint-André* (photos 23 -
24) (photos 25 - 26)

Vandoeuvre, av. de Bourgogne : *Faisanderie* (photos 27
- 28) (photos 35 - 36)

Vandoeuvre, av. de Ba
30) (photos 33
Vandoeuvre, av. de
(photos 37

Vandoeuivre, av. de Bourgogne : **Forêt de Haye** (photos 29 - 30) (photos 33 - 34)

Vandoeuivre, av. de Bourgogne, Terminus : **CHU Brabois** (photos 31 - 32)

- Les futures stations à créer du projet :

Station projet

ESSEY **Porte Verte** devant « King Jouet » (photos 135 - 136) (photos 137 - 138) ; devant « cora » (photos 139 - 140) (photos 141 - 142)

ESSEY rue du 8 Mai 1945, devant ancienne caserne : **Kléber** (photos 133 - 134)

SAINT-MAX, rue Carnot, devant « Match » : **Carnot** (photos 121 - 122) (photos 123 - 124)

NANCY, bord voie ferrée rue de Pixérécourt quartier Grands Moulins : **Meurthe Canal** (photos 105 - 106)

VANDOEUVRE, Faculté des Sciences : **Campus** (photos 37 - 38) (photos 39 - 40)

VANDOEUVRE, Bd de l'Europe, devant Médiathèque : **Nations** (photos 57 - 58) (photos 59 - 60)

VANDOEUVRE, Bd de l'Europe : **Jeanne d'Arc** (photos 49 - 50) (photos 51 - 52)

VANDOEUVRE, Bd de l'Europe : **Europe** (photos 53 - 54) (photos 55 - 56)

VANDOEUVRE , Bd de l'Europe : *Roberval* (photos 45 - 46) (photos 47 - 48)

J'ai pris 146 photographies des affichages qui sont annexées à la première expédition et copie du présent Procès-Verbal de Constat.

De tout quoi, j'ai rédigé le présent procès-verbal de constat.

COUT: P.M.



Annexe n° 05/01
Le commissaire enquêteur
Antoine CAPUTO

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Renouvellement et extension de la ligne 1 du Tramway métropolitain

Par arrêté préfectoral du 25 juin 2019, le préfet de Meurthe-et-Moselle a ordonné l'ouverture du mardi 27 août 2019 au lundi 30 septembre 2019 inclus d'une enquête publique portant sur la demande de déclaration d'utilité publique, formulée par la Métropole du Grand Nancy, des travaux nécessaires au renouvellement et à l'extension de la ligne 1 du tramway métropolitain et emportant mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes de Nancy, Saint-Max, Essey-lès-Nancy et Vandoeuvre-lès-Nancy.

Le projet porte sur le renouvellement de la ligne 1 existante en tramway fer et sur son extension de Mouzimpré vers la ZAC dite de la Porte verte à Essey-lès-Nancy, de Vélodrome vers Roberval au Sud et de Saint-Georges vers Meurthe-Canal au Nord. L'itinéraire entre Vélodrome et le CHRU Brabois est modifié et la montée du plateau de Brabois nécessitera notamment la création de deux ouvrages d'art dont un viaduc qui culminera à 15 mètres de hauteur pour une longueur de 335 mètres. Le projet prévoit également la création d'un site de maintenance et de remisage sur la commune d'Essey-lès-Nancy et de 2 parkings relais au niveau de la ZAC Porte verte et de Roberval. Le projet global porte sur 14,9 kms à travers les communes de Nancy, Saint-Max, Essey-lès-Nancy, Vandoeuvre-lès-Nancy, Villers-lès-Nancy, Houdemont et Heillecourt.

L'enquête publique se déroulera au siège de la Métropole du Grand Nancy ainsi que dans les mairies des communes de Nancy (Hôtel de ville), Saint-Max, Essey-lès-Nancy, Vandoeuvre-lès-Nancy et Villers-lès-Nancy. La Métropole du Grand Nancy est désignée siège de l'enquête publique.

L'enquête publique sera menée par une commission d'enquête désignée par le Tribunal administratif de Nancy et composée des 5 membres suivants : M. Antoine CAPUTO, Retraité de la fonction publique - Président de la commission d'enquête - Mme Guylène CAILLARD, Agent de voyage - Mme Marguerite-Marie POIRIER, Retraité de l'enseignement agricole - M. Serge BROGGINI, Retraité de l'éducation nationale - M. François BRUNNER, Retraité de l'éducation nationale.

Le dossier d'enquête publique, dans lequel figurent notamment l'avis de la Mission Régionale Autorité Environnementale (MRAe) sur l'étude d'impact, le mémoire en réponse de la Métropole du Grand Nancy à l'avis de la MRAe, le bilan de la concertation publique, le procès-verbal d'examen conjoint du dossier de mise en compatibilité des PLU des communes concernées et les délibérations des communes de Nancy, Saint-Max, Essey-lès-Nancy, Vandoeuvre-lès-Nancy, Villers-lès-Nancy, Houdemont et Heillecourt, peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures d'ouverture habituels au public du siège de la Métropole du Grand Nancy et des mairies des communes de Nancy, Saint-Max, Essey-lès-Nancy, Vandoeuvre-lès-Nancy et Villers-lès-Nancy ainsi que lors des permanences assurées par la commission d'enquête ;
- sur le site internet dédié à l'enquête du mardi 27 août 2019 à 8h00 au lundi 30 septembre 2019 à 19h00 à l'adresse suivante : www.registredemat.fr/DUP-Tram-Nancy
- sur un poste informatique disponible à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (6 rue Sainte-Catherine - 54 000 NANCY) du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30.

Toute personne peut demander à obtenir des informations auprès du porteur de projet en adressant une demande écrite à l'adresse suivante : Métropole du Grand Nancy - DUP TRAM - 22-24, viaduc Kennedy - CO 80036 - 54035 NANCY cedex (Tél. : 03.83.91.83.57).

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet selon les modalités définies ci-après :

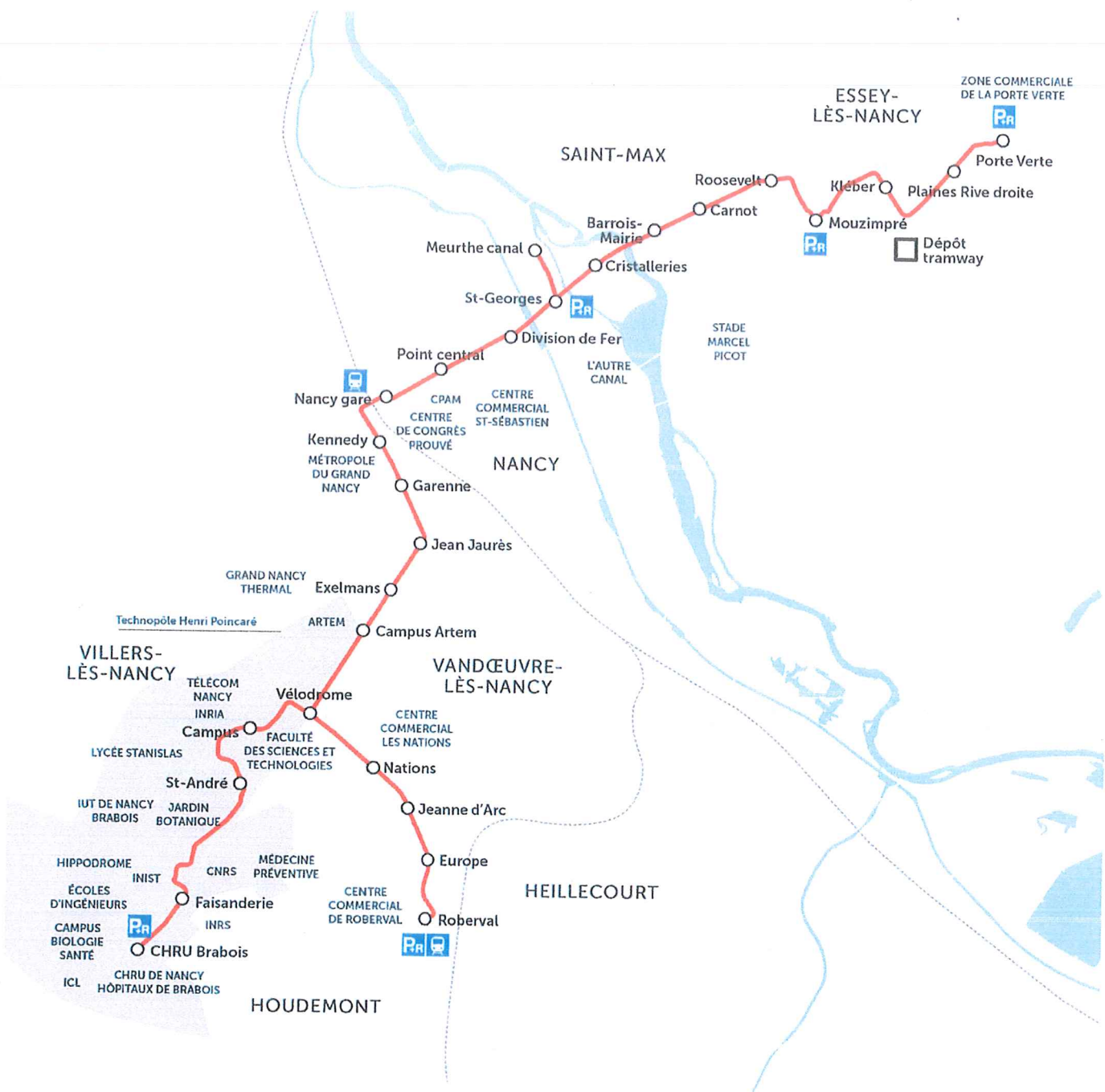
- par correspondance adressée au président de la commission d'enquête à l'adresse suivante : Métropole du Grand Nancy - A l'attention de M. Antoine CAPUTO, Président de la commission d'enquête - 22-24, viaduc Kennedy - CO 80036 - 54035 NANCY cedex ;
- sur les registres d'enquête disponibles au siège de la Métropole du Grand Nancy ainsi que dans les mairies des communes de Nancy, Saint-Max, Essey-lès-Nancy, Vandoeuvre-lès-Nancy et Villers-lès-Nancy aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que lors des permanences assurées par la commission d'enquête ;
- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible du mardi 27 août 2019 à 8h00 au lundi 30 septembre 2019 à 19h00 à l'adresse suivante : www.registredemat.fr/DUP-Tram-Nancy
- directement auprès de la commission d'enquête lors de ses permanences qui se tiendront selon les modalités suivantes :

Lieux des permanences	Dates des permanences	Heures des permanences
Siège de la Métropole du Grand Nancy	mar. 27 août 2019	10h00-12h00
	lun. 2 septembre 2019	17h00-19h00
	jeu. 12 septembre 2019	17h00-19h00
	ven. 20 septembre 2019	13h00-15h00
	lun. 30 septembre 2019	16h00-18h00
Mairie de Saint-Max	mar. 27 août 2019	14h00-16h00
	sam. 21 septembre 2019	10h00-12h00
	lun. 30 septembre 2019	16h00-19h00
Mairie de Villers-lès-Nancy	sam. 31 août 2019	9h00-12h00
	mer. 18 septembre 2019	14h00-16h00
	mar. 24 septembre 2019	10h00-12h00
	sam. 28 septembre 2019	10h00-12h00
Mairie de Vandoeuvre-lès-Nancy	mar. 27 août 2019	10h00-12h00
	sam. 7 septembre 2019	9h00-11h00
	mer. 18 septembre 2019	9h00-11h00
	lun. 30 septembre 2019	10h00-12h00
Mairie de Essey-lès-Nancy	sam. 14 septembre 2019	10h00-12h00
	ven. 20 septembre 2019	16h00-19h00
	mar. 24 septembre 2019	16h00-19h00
	sam. 31 août 2019	10h00-12h00
Mairie de Nancy (Hôtel de Ville)	sam. 7 septembre 2019	10h00-12h00
	mer. 18 septembre 2019	15h00-17h00
	jeu. 26 septembre 2019	15h00-17h00

Annexe n° 06/19
Le commissaire enquêteur
Antoine CAPUTO



Au terme de l'enquête et après réception du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, des délibérations des communes concernées par la mise en compatibilité de leurs PLU respectifs et de la déclaration de projet de la Métropole du Grand Nancy, le préfet de Meurthe-et-Moselle pourra prononcer ou refuser de prononcer la déclaration d'utilité publique du projet et la mise en compatibilité des PLU des communes de Nancy, Saint-Max, Essey-lès-Nancy et Vandoeuvre-lès-Nancy.



LES CHIFFRES CLÉS

1 PRISE EN COMPTE DU VÉLO SUR TOUTE LA LIGNE

15 KM DE TRACÉ

5

PARKINGS RELAIS DONT 2 NOUVEAUX (PORTE VERTE ET ROBERVAL)

5 MINUTES ENTRE 2 PASSAGES DE TRAMWAY

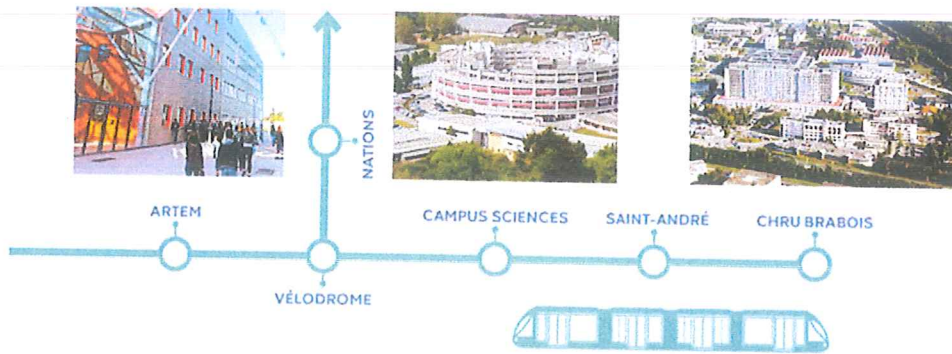
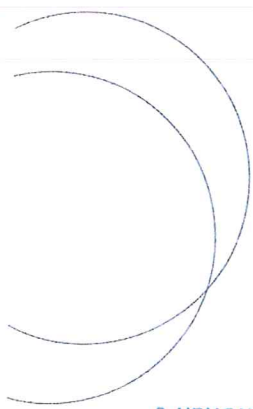
300

PASSAGERS PAR VÉHICULE

412 M€ COÛT DU PROJET

65 000 ET PLUS VOYAGEURS ATTENDUS

Annexe n° 08/01
Le commissaire enquêteur
Antoine CAPUTO



2. L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique se tiendra du 27 août au 30 septembre. Lors de la concertation préalable en 2018, plusieurs variantes pour la montée à Brabois avaient été envisagées. Le tracé présenté lors de l'enquête publique est celui qui a le plus satisfait aux critères de sélection. Le dossier d'enquête publique mis à disposition du public contient les caractéristiques du projet, son chiffrage, les études réalisées et va ainsi permettre aux citoyens de comprendre les impacts de ce grand projet urbain.



▲ Xavier Pagny, chef de projet au Grand Nancy

Projet dans lequel « il n'y aura pas de correspondance à Vélodrome et qui comprend les extensions de Mouzimpré Porte Verte et de Vélodrome Roberval, plébiscitées pendant la concertation », ajoute Xavier Pagny.

Portée par la Préfecture, l'enquête publique est placée sous l'égide d'une commission constituée de personnes neutres nommées par le tribunal administratif. Cette commission est chargée de rédiger un avis sur l'utilité publique du Nouveau Tramway. « L'objectif étant de juger l'intérêt général », résume Xavier Pagny. Si le rapport est favorable, il peut l'être avec ou

sans réserves. La Métropole devra se prononcer à travers la déclaration de projet et exposer comment elle compte lever les réserves s'il y en a. C'est sur cette base que le Préfet statuera sur l'utilité publique du projet. C'est ce qu'on appelle l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique. « *Ce qu'on souhaite surtout, c'est une large participation. C'est le principe même de cette enquête : à savoir offrir la possibilité à tous de s'exprimer.* »

3. RENTRER DANS UNE NOUVELLE ÈRE

La Métropole du Grand Nancy pourra offrir aux voyageurs de meilleures conditions de transport, démontrant ainsi sa forte implication dans son réseau de transports en commun. Silencieux, écologique et confortable, le Nouveau Tramway fait le pari de la modernité et mise sur l'afflux de plus en plus grand de voyageurs sur ses lignes. À noter que cela permettrait aux usagers – la majorité se trouvant entre Nancy et le Vélodrome – de ne plus rester à quai et de prendre un tramway dans des conditions optimales. N'oublions pas non plus la montée à

“ *Ce qu'on souhaite surtout, c'est une large participation. C'est le principe même de cette enquête : à savoir offrir la possibilité à tous de s'exprimer.* ”

Brabois (sans correspondance) accessible en un peu moins de 20 minutes depuis la gare. D'autres atouts sont également à mettre en avant comme l'aménagement d'une desserte au quartier des Nations, à la demande de la Ville de Vandœuvre-lès-Nancy et de la concertation, ou encore la création d'un parking-relais à La Porte Verte, venant en complément de celui de Mouzimpré. En outre, un itinéraire cyclable va être créé sur les 15 kilomètres du tracé.

4. LE CALENDRIER

Si l'issue de l'enquête publique est favorable, suivra une année d'études. Elles seront menées par un maître d'œuvre choisi dans les semaines qui viennent. « Débutera ensuite la phase de dévoilement de réseaux qui consiste à libérer la future emprise de plate-forme tramway des réseaux et qui devrait démarrer en 2021. Notre dossier d'enquête publique couvre 3 mises en service : la première partie de Porte Verte /Jeanne d'Arc fin 2023, la jonction Vélodrome /CHRU, soit la montée de Brabois, serait plutôt prévue en 2026 tandis que l'extension Jeanne d'Arc – Roberval le sera en 2028 », conclut Alice Goiez. ■

Annexe n° 08/01
Le commissaire enquêteur
Antoine CAPUTO

LorraineMag
27 août

NOUVEAU TRAMWAY

DU GRAND NANCY

TOUS CONCERNÉS

ENQUÊTE PUBLIQUE

27 AOÛT/30 SEPT 2019



Betram-9752



Dans les mairies

- Essey-lès-Nancy
- Saint-Max
- Nancy
- Villers-lès-Nancy
- Vandœuvre-lès-Nancy

À la Métropole
du Grand Nancy

Sur internet
grandnancy.eu

**JE M'INFORME,
JE M'EXPRIME !**

métropole
GrandNancy

+ d'infos sur grandnancy.eu



Annexe n° 08/02
Le commissaire enquêteur
Antoine CAPUTO

NOUVEAU TRAMWAY DU GRAND NANCY

OFFRIR LA POSSIBILITÉ À TOUS DE S'EXPRIMER

Votre avis va être sollicité ! Du 27 août au 30 septembre, le Nouveau Tramway va entrer dans une nouvelle phase de concertation avec le lancement de l'enquête publique. Vous souhaitez mieux comprendre les enjeux et la mise en œuvre de ce grand projet qui engage l'avenir de la Métropole et de son bassin de vie ? Nous vous proposons un décodage en 4 points avec Xavier Pagny, chef du projet au Grand Nancy et Alice Goiez, directrice de projet chez beTRAM, mandataire pour la Métropole.

1. L'ITINÉRAIRE

Le projet démarre à la Porte Verte, à Essey-lès-Nancy. Le Nouveau Tramway traverse le secteur Cœur Plaines Rive Droite – pour l'instant en zone agricole – afin de se rendre au quartier Kléber où sera implanté le nouveau dépôt du tram. Il remonte l'avenue Brigachtal jusqu'à Mouzimpré et récupère l'itinéraire du tramway actuel. Il passe ensuite par la rue des Près dans Essey-lès-Nancy avant de rejoindre Saint-Max et l'avenue Carnot où le Nouveau Tramway est en site partagé.

Le Nouveau Tramway poursuit sur l'axe commerçant Saint-Jean, Saint-Georges, la gare, le viaduc Kennedy, le boulevard Jean-Jaurès et l'avenue Général Leclerc à Nancy pour arriver à la place du Vélodrome. À cet endroit, deux branches sont prévues, l'une vers le quartier des Nations qui va aller jusqu'au site de Roberval, zone économique où sera installé un pôle d'échange multimodal ; l'autre branche concerne Brabois, en passant par le Campus Sciences et en longeant le Jardin botanique avant de monter à Brabois. « Il y aura une branche le long des rives de Meurthe », indique Xavier Pagny, chef de projet à la Métropole du Grand Nancy. « Cette branche qui longe le boulevard urbain à partir de la station Saint-Georges prépare une future extension sur le réseau SNCF jusqu'à Champigneulle. Ce qui est prévu, dans le projet aujourd'hui, c'est une extension de 500 mètres, sur cette voie, avec la création d'une station Meurthe canal.»

« Au Jardin botanique Jean-Marie Pelt, le Nouveau Tramway longera la prairie en contrebas de la ligne actuelle du tramway, passera par une zone technique et un verger aujourd'hui inaccessible au public », précise Xavier Pagny, « ce verger sera déplacé et ouvert aux visiteurs ».

Un ouvrage va être créé à partir du campus afin de rattraper la pente trop forte pour un tramway.



▲ Alice Goiez, directrice de projet chez BeTRAM et mandataire pour la Métropole

« Aujourd'hui, la liaison qui doit permettre au tramway de rejoindre Brabois présente un dénivelé important », souligne Alice Goiez, directrice de projet chez beTRAM. « L'objectif était de trouver un tracé qui nous permet à la fois de prendre techniquement ce dénivelé tout en assurant une bonne desserte des quartiers et du campus Sciences. Ce qui nécessite la création d'un ouvrage d'art qui autorise la montée en franchissant la rue Victor Basch ». Sa largeur sera de 12 mètres (avec une piste cyclable attenante), sa longueur de 350 mètres avec un point culminant à 15 mètres de hauteur.

« Nous comprenons les inquiétudes des riverains à ce stade du projet. Nous travaillerons avec eux à limiter au maximum les éventuelles nuisances occasionnées. »

412 M€
COÛT DU PROJET

5
PARKINGS RELAIS



ACCESSIBILITÉ
GARANTIE

27
STATIONS
DONT 9 NOUVELLES

Annexe n° 03/02
Le commissaire enquêteur
Antoine CAPUTO



Annexe n° 09/01
Le commissaire enquêteur
Antoine CAPUTO

Ouverture de l'enquête publique DUP Tram

> le 21 août 2019

Une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique qui concerne le projet du nouveau tramway est ouverte à partir du 27 août 2019.

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique qui concerne le projet du nouveau tramway sera disponible à l'accueil de la Mairie de Vandœuvre du 27 août au 30 septembre 2019. Il sera consultable sur place aux horaires d'ouverture de la Mairie et un registre sera également mis à la disposition du public.

Par ailleurs, quatre permanences auront lieu à Vandœuvre, dans la salle du conseil municipal en présence de commissaires enquêteurs :

**Mardi 27 août 2019, de 10 heures à midi ;
Samedi 07 septembre, de 9 heures à 11 heures ;
Mercredi 18 septembre, de 9 heures à 11 heures ;
Lundi 30 septembre, de 10 heures à midi.**

Les permanences de l'enquête publique se déroulent dans les communes du Grand Nancy du mardi 27 août au lundi 30 septembre 2019 inclus. Vous pouvez retrouver les dates des autres permanences dans l'arrêté préfectoral téléchargeable depuis le lien ci-dessous :

https://www.vandoeuvre.fr/IMG/pdf/20190820_enquete_publicue_tram_arrete_pref.pdf

Le nouveau tramway, l'essentiel du projet disponible sur le site internet de la Métropole du Grand Nancy :



Ville de Vandœuvre-lès-Nancy

21 août

Ouverture de l'enquête publique DUP Tram

Une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique qui concerne le projet du nouveau tramway est ouverte à partir du 27 août 2019. Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique qui concerne le projet du nouveau tramway sera disponible à l'accueil de la Mairie de Vandœuvre du 27 août au 30 septembre 2019. Il sera consultable sur place aux horaires d'ouverture de la Mairie et un registre sera également mis à la disposition du public.

Par ailleurs, quatre permanences auront lieu à Vandœuvre, dans la salle du conseil municipal en présence de commissaires enquêteurs :

Mardi 27 août 2019, de 10 heures à midi ;

Samedi 07 septembre, de 9 heures à 11 heures ;

Mercredi 18 septembre, de 9 heures à 11 heures ;

Lundi 30 septembre, de 10 heures à midi.

Les permanences de l'enquête publique se déroulent dans les communes du Grand Nancy du mardi 27 août au lundi 30 septembre 2019 inclus.

Vous pouvez retrouver les dates des autres permanences dans l'arrêté préfectoral téléchargeable depuis le lien ci-dessous :

https://www.vandoeuvre.fr/IMG/pdf/20190820_enquete_publicue_tram_arrete_pref.pdf

Le nouveau tramway, l'essentiel du projet disponible sur le site internet de la Métropole du Grand Nancy :

<https://www.grandnancy.eu/construire-lavenir/nouveau-tramway-lessentiel-du-projet/#c2351>

Annexe n° 09/02
Le commissaire enquêteur
Antoine CAPUTO